

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES DE
L'INTÉRIEUR



PROGRAMME 216

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE CONCERNÉ : GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'Intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et depuis le 1^{er} janvier 2020 ceux de la nouvelle direction numérique (DNUM) et le fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) hors Île-de-France. En 2022, les crédits relatifs aux cultes sont transférés au programme 216, au sein d'une action dédiée, depuis le programme 232 qui se recentre sur le financement des élections et de la vie politique.

La stratégie pour 2022 est structurée autour de trois axes :

- poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

L'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires

Le premier objectif du programme vise à améliorer la gestion des contentieux et des crédits affectés à leur financement. Le nombre très élevé et les enjeux financiers des contentieux du ministère de l'Intérieur ont conduit la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) à mettre en œuvre un plan d'actions très ambitieux qui s'articule autour de trois axes :

- Renforcer l'expertise contentieuse pour la professionnaliser

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « préfectures nouvelle génération », sept pôles d'appui juridique ont été créés, en matière de police administrative (trois pôles), de contentieux statutaire (deux pôles) et de concours de la force publique et responsabilité de l'État (deux pôles). Pilotés par la DLPAJ, ils délivrent des prestations à l'ensemble des préfectures et des SGAMI, contribuent très efficacement à une meilleure prévention du contentieux et améliorent ainsi la défense de l'État. De même, la DLPAJ a mis en place, depuis le 1^{er} septembre 2020, un service à compétence nationale (SCN) dédié au traitement des dossiers d'accidents matériels et corporels de la circulation qui permet une gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers.

- Renforcer le pilotage de la dépense contentieuse

Afin de renforcer le niveau de connaissance et de pilotage des contentieux des services déconcentrés, la DLPAJ, en lien avec la DNUM, développe actuellement une nouvelle génération de l'application (SIAJ-NG) avec une ergonomie améliorée et permettant également la gestion des dossiers de protection fonctionnelle (PFE). Cette application permettra une gestion harmonisée des dossiers, d'affiner les analyses déjà menées sur les déterminants de la dépense et de renforcer le pilotage des services juridiques par la DLPAJ. Le module PFE a été mis à disposition des services en charge de cette activité (DLPAJ et SGAMI).

- Réduire le volume de la dépense en modifiant les pratiques qui la génèrent

En termes de gestion et de prévision budgétaire, la DLPAJ assure dans le cadre des dialogues de gestion, menés avec les préfectures et les SGAMI, et via l'outil SIAJ un recensement exhaustif des contentieux et du risque financier afférent. Elle veille à identifier le plus en amont possible les contentieux à fort enjeu financier ainsi que ceux qui ne relèvent pas des crédits du programme.

L'indicateur, mis en place par la DLPAJ, tend à mieux mesurer la réussite de ce plan d'action. Il permet ainsi d'évaluer le coût des litiges portés par le ministère de l'Intérieur par grande thématique contentieuse (fonction assurantielle

automobile ; protection fonctionnelle ; contentieux des étrangers ; refus de concours de la force publique). Un sous-indicateur permet de mesurer le taux de réussite de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et refus de concours de la force publique).

La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Le cadre de la gestion budgétaire du FIPD a été modifié en 2019 dans le sens d'une plus grande déconcentration au niveau régional. Depuis 2020, le rôle du préfet de région est consolidé dans sa fonction d'arbitrage de la programmation et de l'exécution des crédits déconcentrés. Ces actions se poursuivront dans ce cadre en 2022.

Le secrétariat général du CIPDR coordonne l'animation des réseaux des services déconcentrés de l'État et des grands réseaux associatifs afin de décliner les politiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation au plan territorial.

Ces politiques s'appuient principalement sur deux cadres d'intervention : le plan national de prévention de la radicalisation « prévenir pour protéger » du 23 février 2018 et la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

- Sur **la prévention de la radicalisation**, la mise en œuvre du plan national de prévention sera poursuivie et consolidée de quatre nouveaux axes.

Il s'agira de réduire les actions en milieu pénitentiaire et de mieux intégrer la prévention de la radicalisation dans la prévention de la délinquance, de renforcer la prévention de la pauvreté et intégrer la problématique de la lutte contre la radicalisation dans le programme du service national universel, outil de cohésion nationale.

Les préfets investiront le champ de la **lutte contre l'islamisme, le séparatisme** et contre les différentes atteintes aux principes républicains en veillant à soutenir ou déployer sur leur territoire toute action qui combatte ces atteintes mais également qui promeut les principes et les valeurs de la République.

- La stratégie nationale de **prévention de la délinquance 2020-2024**, succédant à la stratégie précédente de 2013, a été adoptée par le Premier ministre le 5 mars 2020 et fait l'objet d'une diffusion opérationnelle par la circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020. Elle a fixé les orientations gouvernementales de la politique de prévention de la délinquance pour cette période.

Elle a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers de reconquête républicaine, sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place est faite à l'initiative locale et au droit à l'expérimentation.

Elle comporte 40 mesures, mais propose des actions au choix des territoires dans le cadre d'une « boîte à outils » permettant aux acteurs de la prévention de la délinquance de mettre en œuvre concrètement les mesures arrêtées. Une approche pragmatique et territorialisée a donc été privilégiée, conformément aux attentes exprimées par les élus et les praticiens de terrain.

Elle s'articule autour de quatre objectifs :

- les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- le territoire, vers une nouvelle gouvernance, rénovée et efficace.

Initié en 2020, le déploiement de cette nouvelle stratégie sera poursuivi en 2022.

Par ailleurs, le financement d'actions de soutien aux équipements et investissements, soit sous la forme de dispositifs de vidéo protection de voie publique, soit sous celle d'opérations de sécurisation de sites exposés au risque terroriste, sera maintenu.

Enfin, pour tenir compte du rattachement de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) à l'autorité du secrétaire général du CIPDR au sein du ministère de l'Intérieur, intervenu par le décret du 15 juillet 2020, des actions de lutte contre les dérives sectaires ont été financées en 2021 et le seront en 2022.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des fonctions support

Le programme continuera en 2022 à veiller à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support, particulièrement grâce à quatre domaines à fort enjeu : l'exemplarité en termes de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des services territoriaux (SGAMI), les achats, les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines et le patrimoine immobilier en administration centrale.

La politique d'achat

La direction de l'évaluation, de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), avec son service de l'achat, de l'innovation et de la logistique (SAILMI), décline les stratégies achat interministérielles décidées en concertation avec l'ensemble des ministères et pilotées par la direction des achats de l'État (DAE). Les orientations interministérielles sont complétées par des stratégies propres aux missions du ministère, notamment sur les domaines des forces de sécurité intérieure ou portant sur des projets structurants (site unique, réseau radio du futur, sécurité des JO Paris 2024, organisation des élections).

La DEPAFI regroupe l'ensemble de la fonction achat, de la stratégie segment jusqu'à la logistique, en passant par la prescription, la passation des marchés et le suivi budgétaire des dépenses mutualisées en administration centrale. Elle couvre tous les achats des directions métiers de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Le ministère poursuit ses efforts d'économies budgétaires achat, grâce à une optimisation de l'organisation de la fonction et de sa gouvernance, et grâce à la professionnalisation de la chaîne achat. Tous les leviers disponibles sont mobilisés pour atteindre les objectifs : revue des fournisseurs, économies sur les marchés ministériels, interministériels et recherches de nouveaux modes de fonctionnement.

Par ailleurs, en 2021 la DEPAFI a poursuivi les travaux pilotés par la DAE autour du plan achat de l'État, pour lequel le ministère devra contribuer à l'objectif global de 800 M€ d'économies budgétaires issues des achats sur trois ans.

Enfin, en 2021, le déploiement de l'application APPACH entraîne un changement important dans les méthodes de travail des acteurs de l'achat public au sein du ministère de l'Intérieur, que ce soit en administration centrale ou déconcentrée, notamment en termes de documentation des économies achat.

Les systèmes d'information et de communication

En lien avec l'ensemble des services du ministère, la DNUM élabore et conduit la stratégie numérique du ministère. Organisant le conseil d'administration du numérique (CANum) qui permet d'assurer la gouvernance collégiale du budget ministériel dédié au numérique, de prioriser les projets et d'assurer la coordination des acteurs SIC du ministère, la DNUM poursuit ses actions en matière de développement des capacités numériques du ministère au profit des services, de rationalisation et d'urbanisation des systèmes d'information.

S'appuyant sur le plan de transformation numérique du ministère et les décisions du CANum, la DNUM conduit les actions stratégiques suivantes :

- la ré-internalisation des compétences-clés, indispensable pour mener à bien la transformation du numérique du ministère. À cet égard, deux actions principales sont menées: le recrutement des compétences nécessaires aux chantiers structurels du ministère avec notamment la montée en puissance des effectifs en charge du cloud ministériel et la formation des agents aux compétences-clés du numérique ;
- la valorisation des données et la dématérialisation des démarches du ministère ;
- la rationalisation de l'offre de services numériques et leurs expositions dans un catalogue dans le but d'une plus grande lisibilité pour l'agent public.

Les crédits du programme 216 permettront à la DNUM de poursuivre la réalisation des grands projets du ministère parmi lesquels la mise en œuvre des réseaux radio haut débit avec le projet réseau radio du futur, la poursuite du projet ANEF (administration numérique des étrangers en France), la construction de l'infrastructure Cloud de 2^{ème} génération ou le développement du système d'alerte aux usagers (112 inversé ou FR-Alert).

Le programme intègre par ailleurs en 2022 un financement complémentaire au titre du « Beauvau de la sécurité » de 2 M€ afin de développer une application mobile permettant aux citoyens d'effectuer leurs signalements, notamment sur Pharos, dépôts de plainte ou encore procurations sur une plateforme unique.

Enfin, la DNUM poursuivra ses actions en faveur de la mutualisation des moyens et de l'urbanisation du système d'information du ministère dans un objectif d'une meilleure maîtrise des coûts.

La gestion des ressources humaines

Le ministère poursuivra en 2022 l'accompagnement des réformes et politiques interministérielles dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, en s'inscrivant pleinement dans l'accélération de la déconcentration budgétaire et des ressources humaines.

La direction des ressources humaines continuera d'accompagner les territoires dans leur recherche d'attractivité et de fidélisation des personnels avec notamment la mise en place d'une indemnité temporaire de mobilité et une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'État.

L'action sociale et la formation des personnels

Le programme 216 finance les différents champs de l'action sociale suivants : les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap...), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auquel le ministère confie, par conventionnement pluriannuel, la gestion d'une partie des prestations d'action sociale et les différents dispositifs d'accompagnement du personnel. Ces dispositifs seront encore pleinement mobilisés en 2022 et devront répondre aux évolutions du ministère de l'Intérieur et de ses effectifs avec, comme priorité, l'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des agents.

La stratégie immobilière

Le ministère poursuit ses efforts de rationalisation et de regroupement de ses emprises immobilières sur l'ensemble du territoire. Depuis deux ans, l'effort est marqué en investissement sur la réhabilitation et la maintenance lourde du parc. En parallèle, l'entretien courant fait l'objet d'une attention soutenue pour garantir la qualité d'usage sur la durée, notamment au travers des mises aux normes réglementaires. Cette stratégie intègre également la satisfaction de besoins opérationnels nouveaux, notamment ceux afférents à la demande de sécurité accrue.

Au niveau de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 est ambitieux et répond à deux objectifs : assurer la préservation du bâti afin d'éviter de gros travaux de rénovation et adapter l'immobilier à l'évolution du ministère. Deux projets phares, aujourd'hui bien avancés, doivent à moyen terme concrétiser cette stratégie : la création d'un site unique du renseignement intérieur et la constitution, en domanial, d'un grand pôle transversal des directions supports du ministère.

L'opération relative à la construction du site unique de la DGSI est un projet majeur permettant de réunir l'ensemble des personnels des services centraux de la DGSI, aujourd'hui répartis sur plusieurs sites. Ce projet a débuté en janvier 2020 avec l'acquisition du foncier nécessaire à l'opération sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine et la création d'une direction de projet en charge de la conception, la construction et la mise en exploitation du nouveau site. Les autorisations administratives nécessaires seront délivrées avant la fin 2021 et le programme de l'opération sera établi au premier semestre 2022.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la fonction juridique du ministère

INDICATEUR 1.1 Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires

INDICATEUR 1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

OBJECTIF 2

Améliorer la performance des fonctions supports

INDICATEUR 2.1 Efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.2 Efficacité informatique et bureautique

INDICATEUR 2.3 Efficacité immobilière

INDICATEUR 2.4 Efficacité de la fonction achat

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF mission

1 – Optimiser la fonction juridique du ministère

Les indicateurs « Taux de réussite de l'État pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires » et « coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur » visent à mesurer l'efficacité du plan d'actions élaboré par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'Intérieur, pour améliorer la gestion du contentieux et ainsi répondre à l'objectif n° 1 « Optimiser la fonction juridique du ministère ».

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfetures) devant les juridictions administratives et judiciaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	76,32	77,80	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : attroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'Intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

Source des données : données performance DLPAJ

Mode de calcul : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2020, le taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires s'élève à 77,80%.

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique mis en place à partir de 2016 spécialisés en droit des polices administratives (trois pôles), en matière de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'État (deux pôles) et en contentieux statutaire (deux pôles) contribue, d'une part, à une meilleure prévention du contentieux par les conseils qui sont prodigués aux préfetures et aux SGAMI et, d'autre part, à une identification, en amont, des contentieux à fort enjeu financier ainsi qu'à une défense renforcée. De fait, le volume de contentieux est en légère diminution.

En 2020, les PAJ ont soutenu et apporté leur concours auprès de 74 services (contre 59 en 2019), soit 383 saisines en contentieux (contre 291 en 2019) avec 271 dossiers notifiés (contre 237 en 2019).

Sur ces dossiers notifiés, 73,8% sont des contentieux gagnés, 19,8% des contentieux perdus et le reste est partiellement gagné, permettant ainsi une meilleure maîtrise de cette dépense.

Concernant les prévisions de ce taux de réussite, il est maintenu à 80% pour l'année 2021, 2022 et pour la cible 2023.

INDICATEUR

1.2 – Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	77,15	72,33	75	75	75	75
Coût moyen du litige au contentieux des étrangers	€	414,64	498,27	360	360	360	360
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	121,52	99,83	120	120	120	120
Coût des refus de concours de la force publique	€	2 763,75	2 719,51	3 000	3 000	3 000	3 000

Précisions méthodologiques

Coût de la protection fonctionnelle par agent

Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement supporté par le programme 216 depuis 2020 (transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans les SGAMI) ainsi que les éventuelles autres indemnités (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci).

- Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du ministère de l'Intérieur.
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du ministère de l'Intérieur.

Coût moyen du litige au contentieux des étrangers

Ce sous-indicateur intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de ce sous-indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).
- Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLP AJ + SIAJ
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives aux litiges étrangers + (coût des agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés.

Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel

La gestion des sinistres (matériels et corporels, à l'amiable comme au contentieux) des véhicules opérationnels du Ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie, sécurité civile) est exercée en auto-assurance (sans recours à un prestataire privé) conformément à la dérogation prévue par le code des assurances. Depuis le mois de septembre 2020, ce rôle d'auto-assureur est joué par le Service d'Assurance Automobile du Ministère de l'Intérieur (service à compétence nationale rattaché à la DLP AJ) pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce sous indicateur inclut l'ensemble des coûts associés à cette fonction assurantielle : coûts assumés par le programme 216 s'agissant de l'aspect indemnitaire mais aussi du coût de gestion des dossiers (masse salariale). De manière marginale désormais, il inclut également les coûts assumés par le programme 176 pour les dossiers gérés par les SGAP et SATP outre-mer.

Cette activité génère également des recettes permettant notamment des rétablissements de crédits pour les programmes 152 et 176 dont l'indicateur tient également compte.

Cet indicateur, dont la création du SAAMI permettra une plus grande fiabilisation permet également une comparaison facilitée avec d'éventuelles solutions d'externalisation auprès d'assureurs privés.

Source des données : CHORUS+ données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + données performance DLP AJ-SAAMI

Mode de calcul : dépenses BOP 216 action 6 relative aux accidents (matériel et corporel, à l'amiable comme au contentieux+ coût des agents affectés au traitement des dossiers d'accidents –recettes liées à fonction d'assureur/nombre de véhicules du parc MI.

Coût moyen des refus de concours de la force publique

Il s'agit de mesurer le coût moyen des refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps (en amont dans la gestion du dossier d'expulsion) et il convient d'opérer un contrôle strict sur les indemnités effectuées dans ce cadre.

Ce nouveau sous-indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

- Sources des données : CHORUS + relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives aux indemnités liées aux refus de concours de la force publique + coût des agents affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Coût de la protection fonctionnelle par agent

Chaque agent du ministère de l'Intérieur peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et le décret du 26 janvier 2017 relatif aux conditions et aux limites de la prise en charge des frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales par l'agent public ou ses ayants droit. Il est donc nécessaire de calculer le coût de la protection rapporté à chaque agent du ministère de l'Intérieur. Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement supporté par le programme 216 (hors préfecture de police) ainsi que les éventuelles autres indemnités : demande directe du fonctionnaire, remboursement au fonds de garantie des victimes (FGTI) lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci.

Les prévisions 2021 et 2022 sont identiques à celle fixée pour 2020 dans la mesure où la dépense est mieux maîtrisée depuis 2019 grâce à la mise en place de bonnes pratiques telles que la passation de conventions d'honoraires d'avocats et l'expérimentation depuis 2015 de la protection fonctionnelle sans avocat dans deux SGAMI.

Par ailleurs, le nouveau module de gestion de la protection fonctionnelle au sein de l'application de suivi informatisé des affaires juridiques nouvelle génération (SIAJ-NG) a été déployé au sein des SGAMI afin d'assurer un contrôle et un pilotage de la DLPAJ plus poussés des dossiers de protection fonctionnelle tant sur l'aspect métier que sur l'aspect financier. À ce titre, l'ensemble des SGAMI a bénéficié de formation, en visioconférence ou en présentiel, à l'outil. Avec le déploiement de ce nouveau module, la fiabilité des données élémentaires constitutives de l'indicateur est également renforcée.

Coût moyen du litige au contentieux des étrangers

Les prévisions pour 2021 et 2022 sont identiques à celle fixée pour 2020. La DLPAJ a entrepris de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques, à augmenter le taux de réussite des préfectures au contentieux et donc à veiller à une meilleure maîtrise de la dépense. Ces actions permettent de maîtriser le coût moyen du litige en contentieux des étrangers et tendre vers une baisse de celui-ci. Parmi ces actions, il y a la mise en ligne d'une veille jurisprudentielle et de bibliothèques de paragraphes sur les textes réglementaires ainsi que des formations assurées par la DLPAJ visant à renforcer l'expertise contentieuse des agents de préfecture.

Par ailleurs, en matière de traitement des demandes d'asile dans le cadre de la procédure « Dublin », après une expérimentation en régions Hauts de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, onze pôles régionaux spécialisés ont été mis en place pour la mise en œuvre et la prise en charge des contentieux générés par cette procédure.

Plus globalement, une réflexion est engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement du contentieux des étrangers privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats. À ce titre, à l'instar des autres contentieux, l'optimisation de la défense contentieuse dans ce domaine par la mise en place de pôles d'appui juridique est à l'étude.

Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel

La gestion des sinistres (matériels et corporels, à l'amiable comme au contentieux) des véhicules opérationnels du Ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie, sécurité civile) est exercée en auto-assurance (sans recours à un prestataire privé) conformément à la dérogation prévue par le code des assurances. Depuis le mois de septembre 2020, ce rôle d'auto-assureur est joué par le service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur (service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ) pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce sous indicateur inclut l'ensemble des coûts associés à cette fonction assurantielle : coûts assumés par le programme 216 s'agissant de l'aspect indemnitaire mais aussi du coût de gestion des dossiers (masse salariale). De manière marginale désormais, il inclut également les coûts assumés par le programme 176 pour les dossiers gérés par les SGAP et SATP outre-mer.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cette activité génère également des recettes permettant notamment des rétablissements de crédits pour les programmes 152 et 176 dont l'indicateur tient également compte.

Cet indicateur, dont la création du SAAMI permettra une plus grande fiabilisation facilite également la comparaison avec d'éventuelles solutions d'externalisation auprès d'assureurs privés.

La cible pour 2021 et les années 2022 et 2023 est maintenue. L'indicateur a affiché une baisse en 2020 en raison de la période de transition liée à la création du service assurance automobile du ministère de l'Intérieur. Celle-ci doit permettre une fiabilisation plus grande de cet indicateur et un coût moyen maîtrisé de gestion des dossiers.

Coût moyen des refus de concours de la force publique

Les prévisions actualisées pour 2021 et 2022 sont identiques par rapport à la prévision initiale 2021.

Des mesures exceptionnelles en matière d'expulsion locative sont intervenues à la suite du contexte sanitaire (deux prolongations de la trêve hivernale, mise en œuvre de la circulaire du 2 juillet 2020 du ministère en charge du Logement). De fait, les bailleurs devront être indemnisés ce qui engendrera en conséquence une augmentation importante de la dépense en matière de refus de concours de la force publique. Néanmoins, l'impact de cette augmentation sur le coût moyen sera pondéré par une augmentation des refus de concours de la force publique prévisible en 2021.

OBJECTIF**2 – Améliorer la performance des fonctions supports**

Les différents indicateurs transversaux présentés permettent de veiller à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions supports.

INDICATEUR transversal ***2.1 – Efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	86,7	69	90	72	85	95
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,35	2,00	1,97	2	1,99	1,97
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,02	6,52	6,02	6	6	6,02

Précisions méthodologiques

Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : Nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Source de données : services gestionnaires du ministère de l'Intérieur et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Source de données : ministère de l'Intérieur / DRH/SDASAP

Mode de calcul : total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'Intérieur, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi du 11 février 2005 et le décret du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale et personnels civils de la gendarmerie nationale).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

La prévision actualisée du taux de couverture des formations à la prise de poste 2021 a été revue à la baisse à 72 % en raison de la crise sanitaire qui continue d'impacter fortement l'activité de la SDRF.

En dépit des reports de certaines sessions sur le deuxième semestre et des aménagements opérés pour optimiser la tenue des formations à la prise de poste notamment en veillant au respect des mesures de distanciation sociale pour le présentiel et le recours massif aux classes virtuelles, il perdure des contraintes, induites ou amplifiées par la crise sanitaire, qui ont une incidence négative sur le taux de couverture de ces formations.

En effet, outre les obligations professionnelles de certains, les stagiaires hésitent à participer aux formations en présentiel dans ce contexte, d'autant que la majorité des formations « prise de poste » n'ont pas un caractère obligatoire. De plus, certaines thématiques de formation ne peuvent pas être transposées en classes virtuelles.

Toutefois, ces formations demeurent une priorité pour la SDRF. Aussi, en prévision d'une sortie de crise en 2022, il sera effectué un « rattrapage » de sessions sur 2022, et envisagé une reprise normale des formations « prise de poste » de 2022 à 2023. Ce qui devrait permettre d'atteindre un taux de couverture de 85 % en 2022 et une cible de 90 % en 2023.

Les principales formations à la prise de poste, entre 2021 et 2023, demeurent :

- pour les personnels administratifs : les formations initiales des nouveaux agents de catégorie A, B et C, celles liées à l'adoption de la loi asile-immigration, au déploiement du nouveau système d'information ressources humaines Dialogue 2, à l'accélération de la transformation digitale de l'action publique et de la formation professionnelle des agents en particulier (exemple : module e-learning « connaissance du ministère de l'Intérieur », module commun SG/PN/GN), et celles dédiées aux responsables de la communication interministérielle (RCI) ;
- pour les personnels techniques : le cursus de formation des ingénieurs SIC (corps interministériel dont la formation initiale incombe au ministère de l'Intérieur), les formations « prise de poste » pour les assistants locaux et les responsables de la sécurité des systèmes d'information, pour les ingénieurs et contrôleurs des services techniques, pour les assistants et conseillers de prévention, et les assistants de service social ;
- pour les hauts fonctionnaires : la prise de poste des préfets, directeurs de cabinet, sous-préfets d'arrondissement, administrateurs civils et secrétaires généraux de préfecture, les cycles supérieurs d'études territoriales (CSET) de niveau II et III avec l'ouverture du CSET III à la police et la gendarmerie nationales ;
- la poursuite des formations déployées dans le cadre de la création de nouvelles structures, telles que le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI) de la direction de l'évaluation, de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), la direction du numérique (DNUM), et la nouvelle organisation des services de l'État (OSE) en Guyane et la mise en place de SGC.

Les principaux leviers d'action que la SDRF met en œuvre pour atteindre la prévision 2021 et la cible 2023 sont :

- le déploiement accru de la e-formation en association avec du présentiel afin de toucher un maximum d'agents ;
- la formation de formateurs en interne et le recours à des prestataires extérieurs afin d'assurer la prise en charge des nouvelles formations initiales.

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Les prévisions restent relativement stables avec une légère tendance à la baisse du ratio en 2022 dû à une augmentation légèrement plus rapide des effectifs gérés par rapport aux effectifs gérants.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cette tendance est principalement portée par la police et la gendarmerie nationales qui regroupent 79,71% des effectifs (évolution des gérés de +0,78% contre +0,45% des gérants), dans une moindre mesure la DRH (+1,02% de gérés contre +0,55% de gérants) et la DMAT (nombre de gérant identique pour une augmentation des effectifs gérés de +0,52%).

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 10 juillet 1987

Depuis 2012, le ministère de l'Intérieur a toujours atteint le taux légal de 6 % de bénéficiaires à l'obligation d'emploi. En 2021, le ministère souhaite renforcer sa politique en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap, en particulier en faveur des agents de catégorie A et des apprentis dans le cadre notamment des dispositions de la circulaire du Premier ministre du 17 novembre 2020 relative à la mobilisation interministérielle pour un État plus inclusif.

Cependant, la comptabilisation des fonctionnaires actifs de la police nationale dans les effectifs globaux du ministère lors de la déclaration des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) auprès du FIPHFP pose des difficultés, les policiers actifs étant soumis à des conditions d'aptitudes physiques particulières pour être recrutés.

L'interprétation plus restrictive sur la nature des BOE pour ces personnels actifs par le FIPHFP (et notamment la situation des personnels temporairement déclarés inaptes par la médecine statutaire), rend ainsi plus compliqué l'atteinte du taux légal de 6 % d'emploi de BOE.

INDICATEUR transversal ***2.2 – Efficience informatique et bureautique**

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	10h15	08h01	33	25	20	30
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	760	786	776	776	776	774

Précisions méthodologiques

Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Source des données : MI / SG/ DNUM

Mode de calcul

L'indicateur « indisponibilité des applications DNUM » est, depuis janvier 2018, calculé selon un « TOP DNUM » (pour mémoire anciennement le TOP 20 et le TOP DSIC) correspondant à 33 applications reconnues comme sensibles par la DNUM. Il prend en compte les applications importantes du ministère conformément aux axes fixés par la feuille de route ministérielle : « protéger, « garantir » et « servir ».

Le taux est calculé à partir des faits marquants (recensement des événements majeurs) qui touchent le système d'information hébergé et exploité à la DNUM. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par tout ou partie des utilisateurs des applications du TOP DNUM.

Ratio d'efficience bureautique

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire 2020/2021, le prévisionnel présenté s'appuie sur les données établies à partir des moyennes issues des derniers documents budgétaires.

Source des données : MI/SG.DNUM

Mode de calcul : ratio du montant des dépenses informatiques et bureautiques (HT2 et T2 HCAS) ainsi que des frais de télécommunication payées dans l'année pour l'ensemble du ministère sur le nombre de postes fonctionnels. Le ratio d'efficience bureautique prend en compte à compter du RAP 2015 les frais de télécommunication et d'impression individuels.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Nombre d'heures d'indisponibilité des applications**

Depuis 2019, une diminution constante des indisponibilités a été rendue possible grâce à la mise en œuvre du Datacenter B015. Il s'agit de créer progressivement des salles de serveurs sécurisées permettant de répondre aux besoins du ministère de l'intérieur et d'offrir des capacités d'hébergement aux autres ministères. Ce projet s'inscrit

dans le cadre du plan d'actions de la réalisation des centres informatiques porté par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

Ratio d'efficacité bureautique

Par rapport aux exercices précédents, la crise sanitaire a induit des dépenses complémentaires liées aux équipements des agents pour le télétravail générant une hausse probable du coût d'efficacité.

Cet élément freine la perspective d'économie attendue.

INDICATEUR transversal *

2.3 – Efficacité immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	21,81	28,35	20,57	31,04	26,39	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	10,52	15,34	16,71	14,87	15,53	10
Ratio SUN / ETPT	m ² /effectifs adm.	9,30	9,20	9,14	10,28	10,16	9
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	17,45	14,92	19,3	12,71	29,93	18
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	11,79	12,60	13,35	10,73	12,35	10

Précisions méthodologiques

Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

Ratio SUN / ETPT

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) des programmes / ETPT (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216. A compter de 2021, le ratio inclut les surfaces et ETPT des DDI, désormais portés par le P354.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique.

Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 354, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216. Concernant le P354, il doit être noté que seul le réseau des préfectures (PNE) dispose de crédits d'investissement en construction budgétaire.

Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 354, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes)).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (programmes 104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (programme 207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Taux d'écart calendaire agrégé

Comme indiqué lors du PAP 2021, l'impact de la crise sanitaire (3 mois en moyenne pour les opérations en cours lors du confinement de 2020) pèse fortement sur cet indicateur.

Ses effets sur le calendrier des opérations devraient toutefois s'amenuiser au fil du temps, ainsi que le traduit l'évolution du taux en 2022. La cible 2023 a donc été maintenue à son niveau préexistant.

Dans le détail, sur les 26 opérations en cours, 22 présentent un dépassement de délai. Au-delà de l'incidence quasi-systématique de la crise sanitaire, les autres causes se répartissent en sept aléas de chantier, deux retards de chantier, quatre appels d'offres infructueux et quatre intégrations de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage. En outre, il est à noter que trois opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules 2/3 de l'écart global cumulé.

Taux d'écart budgétaire agrégé

L'impact de la crise sanitaire n'avait pu être intégré lors du PAP 2021 faute de visibilité suffisante à ce moment-là. S'y ajoutent désormais les tensions relatives aux difficultés d'approvisionnement et au renchérissement important du coût des matières premières dont les effets perdureront. Une revalorisation de la cible 2023 s'avère nécessaire malgré l'attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts qui a permis de limiter la dérive budgétaire par rapport à la dérive calendaire. Le taux d'écart cible est ainsi porté de 10 à 15.

Concernant les opérations en augmentations de coût (21 sur 26 en 2021), outre les impacts de la crise sanitaire exposés ci-avant, les principales causes relèvent d'aléas de chantier ou de résultats de diagnostics complémentaires (sept opérations), de prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage découlant souvent d'évolutions des besoins du fait de reports de financements (cinq) ou intégrant des prestations apparues pertinentes dans le cadre de marchés de conception-réalisation (deux).

Ratio SUN / ETPT

L'augmentation faciale de ce ratio découle mécaniquement de l'intégration des DDI au sein du programme 354 (ratio propre de type « bureau » supérieur à ceux de la mission sécurité). La prise en compte de cet élément structurel conduit à porter la cible 2023 de 9 à 10.

Ratio entretien lourd / SUB et ratio entretien courant / SUB

Ces deux indicateurs s'inscrivent dans l'évolution dynamique concrétisant la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves pour l'entretien lourd et qui vise à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat.

Si les prévisions actualisées 2021 s'inscrivent en repli par rapport aux séries antérieures, il s'agit plus d'un phénomène conjoncturel en lien avec la crise sanitaire. Le rebond des prévisions pour 2022 en atteste.

Concernant la prévision d'entretien lourd 2022, sa très forte augmentation faciale doit être modulée du fait que les crédits pris en compte intègrent pour une part importante des mesures non encore arbitrées (réhabilitation et sécurisation du patrimoine immobilier des sites d'administration centrale et déconcentrés, des SGAMI ainsi que du patrimoine immobilier relatif à l'action sociale). Hors celles-ci, le ratio serait ramené à 18,68.

Les cibles 2023 sont en conséquence maintenues à leurs niveaux antérieurs.

INDICATEUR transversal ***2.4 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	40,9	Non connu	51,6	51,6	Non déterminé	51,6

Précisions méthodologiques

Source des données : MI / DEPAFI / SAILMI / SDSPPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples: fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs...) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le prorata temporis permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes. Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil...), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du prorata temporis sur 2 années civiles en fonction de la date de notification).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le montant des économies achats réalisé en 2019 : plusieurs facteurs sont à l'origine d'une légère baisse dans l'atteinte des résultats définis pour 2019, malgré un objectif revu à la baisse : un travail d'audit des fiches IMPACT renforcé par la DAE ; des effets cycliques liés à la saisonnalité de gros marchés notifiés en 2017/2018 (habillement de la police et gendarmerie nationales ; radars ; élections, etc.) ; l'absence de prise en compte des économies achats liées à la mutualisation des marchés au niveau interministériel liée à la nouvelle définition de l'assiette expliquée ci-dessus (or, de manière générale, les économies achats les plus importantes sont dues au levier de globalisation des achats).

La définition des objectifs pour la période 2020 à 2023 : la DAE avait fixé pour mémoire un objectif 2020 identique à celui de 2019, soit 51,6 M€. Les objectifs pour les années suivantes devraient être du même niveau, avec toutefois deux points importants à soulever : le calcul de la cible des économies achats résulte du montant des achats du ministère sur l'année n-1, la cible peut donc varier d'une année à l'autre ; la crise sanitaire actuelle aura des impacts sur l'évaluation de la performance économique des achats.

Le Gouvernement avait fixé pour 2020 un objectif global de 400 M€ d'économies achats sur le champ interministériel et des ministères, et indiqué que la méthode pour la déclinaison de cet objectif global au niveau de chaque ministère et pour l'interministériel reprendrait le mécanisme mis en place fin 2018, en attendant le changement de méthode induit par le plan Achats à compter de 2021. S'agissant de l'année 2022, l'objectif n'est pas connu lors de la finalisation des PAP.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – État-major et services centraux	595 607 963	54 801 998	0	0	650 409 961	1 990 000
03 – Numérique	0	240 858 638	57 524 637	0	298 383 275	18 100 689
04 – Action sociale et formation	0	70 324 903	0	0	70 324 903	2 042 050
05 – Affaires immobilières	0	87 258 429	18 487 070	0	105 745 499	0
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	88 500 000	0	0	88 500 000	0
07 – Cultes et laïcité	0	0	0	2 109 848	2 109 848	0
08 – Immigration, asile et intégration	40 716 709	0	0	0	40 716 709	0
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937	0	0	0	127 304 937	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	270 000	0	69 118 869	69 388 869	0
Total	763 629 609	542 013 968	76 011 707	71 228 717	1 452 884 001	22 132 739

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – État-major et services centraux	595 607 963	53 841 478	0	0	649 449 441	1 990 000
03 – Numérique	0	215 788 937	59 622 452	0	275 411 389	18 100 689
04 – Action sociale et formation	0	71 074 903	0	0	71 074 903	2 042 050
05 – Affaires immobilières	0	126 341 046	39 117 081	0	165 458 127	0
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	88 500 000	0	0	88 500 000	0
07 – Cultes et laïcité	0	0	0	2 109 848	2 109 848	0
08 – Immigration, asile et intégration	40 716 709	0	0	0	40 716 709	0
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937	0	0	0	127 304 937	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	270 000	0	69 118 869	69 388 869	0
Total	763 629 609	555 816 364	98 739 533	71 228 717	1 489 414 223	22 132 739

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – État-major et services centraux	584 689 096	51 901 308	0	0	636 590 404	2 012 000
03 – Numérique	0	235 068 365	54 082 579	0	289 150 944	27 165 566
04 – Action sociale et formation	0	43 600 429	0	0	43 600 429	2 063 130
05 – Affaires immobilières	0	74 647 685	17 807 070	0	92 454 755	14 379
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	88 500 000	0	0	88 500 000	0
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056	0	0	0	40 597 056	0
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946	0	0	0	127 846 946	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	270 000	0	65 393 869	65 663 869	0
Total	753 133 098	493 987 787	71 889 649	65 393 869	1 384 404 403	31 255 075

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – État-major et services centraux	584 689 096	49 857 915	0	0	634 547 011	2 012 000
03 – Numérique	0	210 951 595	56 456 715	0	267 408 310	27 165 566
04 – Action sociale et formation	0	43 600 429	0	0	43 600 429	2 063 130
05 – Affaires immobilières	0	102 653 761	34 520 891	0	137 174 652	14 379
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	88 500 000	0	0	88 500 000	0
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056	0	0	0	40 597 056	0
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946	0	0	0	127 846 946	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	270 000	0	65 155 513	65 425 513	0
Total	753 133 098	495 833 700	90 977 606	65 155 513	1 405 099 917	31 255 075

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	753 133 098	763 629 609	1 020 000	753 133 098	763 629 609	1 020 000
Rémunérations d'activité	453 984 070	458 327 967	1 020 000	453 984 070	458 327 967	1 020 000
Cotisations et contributions sociales	288 042 483	297 119 329	0	288 042 483	297 119 329	0
Prestations sociales et allocations diverses	11 106 545	8 182 313	0	11 106 545	8 182 313	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	493 987 787	542 013 968	20 377 313	495 833 700	555 816 364	20 377 313
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	476 487 787	524 513 968	20 377 313	478 333 700	538 316 364	20 377 313
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	0	17 500 000	17 500 000	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	71 889 649	76 011 707	735 426	90 977 606	98 739 533	735 426
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	33 344 995	36 183 156	735 426	51 200 585	62 633 706	735 426
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	38 544 654	39 828 551	0	39 777 021	36 105 827	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	65 393 869	71 228 717	0	65 155 513	71 228 717	0
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	26 231 848	0	25 000 000	26 231 848	0
Transferts aux autres collectivités	40 393 869	44 996 869	0	40 155 513	44 996 869	0
Total	1 384 404 403	1 452 884 001	22 132 739	1 405 099 917	1 489 414 223	22 132 739

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – État-major et services centraux	595 607 963	54 801 998	650 409 961	595 607 963	53 841 478	649 449 441
03 – Numérique	0	298 383 275	298 383 275	0	275 411 389	275 411 389
04 – Action sociale et formation	0	70 324 903	70 324 903	0	71 074 903	71 074 903
05 – Affaires immobilières	0	105 745 499	105 745 499	0	165 458 127	165 458 127
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	88 500 000	88 500 000	0	88 500 000	88 500 000
07 – Cultes et laïcité	0	2 109 848	2 109 848	0	2 109 848	2 109 848
08 – Immigration, asile et intégration	40 716 709	0	40 716 709	40 716 709	0	40 716 709
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937	0	127 304 937	127 304 937	0	127 304 937
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	69 388 869	69 388 869	0	69 388 869	69 388 869
Total	763 629 609	689 254 392	1 452 884 001	763 629 609	725 784 614	1 489 414 223

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le programme 216 intègre en 2022 différentes mesures de transfert qui traduisent les évolutions organisationnelles du ministère de l'Intérieur. Pour l'essentiel, ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Impact des modifications de maquette sur les crédits LFI 2021	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Précisions sur l'évolution de maquette
LFI 2021 en périmètre 2021	+1 384 404 403	+1 405 099 917	
Entrée dans le périmètre du programme 216	+2 712 848	+2 832 848	
<i>depuis 232 / Vie politique</i>	+2 712 848	+2 832 848	<i>Transferts des crédits relatifs aux cultes</i>
Sortie du périmètre du programme 216			
LFI 2021 en périmètre 2022	+1 387 117 251	+1 407 932 765	

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+1 780 554	+729 988	+2 510 542	+18 689 472	+18 809 472	+21 200 014	+21 320 014
Transfert des crédits relatifs aux cultes	232 ►				+2 712 848	+2 832 848	+2 712 848	+2 832 848
Crédits de restauration collective des agents des DDT (programme 215)	215 ►				+635 656	+635 656	+635 656	+635 656
Prise en charge de la restauration DGCCRF	218 ►				+478 880	+478 880	+478 880	+478 880
Participation à la contribution CN2R	152 ►				+80 946	+80 946	+80 946	+80 946
Participation à la contribution CN2R	161 ►				+21 664	+21 664	+21 664	+21 664
Participation à la contribution CN2R	176 ►				+69 557	+69 557	+69 557	+69 557
Financement de la contribution du MI à la fondation pour la mémoire de l'esclavage - P152	152 ►				+19 590	+19 590	+19 590	+19 590
Financement de la contribution du MI à la fondation pour la mémoire de l'esclavage - P354	354 ►				+8 260	+8 260	+8 260	+8 260
Financement de la contribution du MI à la fondation pour la mémoire de l'esclavage - P161	161 ►				+5 066	+5 066	+5 066	+5 066
Financement de la contribution du MI à la fondation pour la mémoire de l'esclavage - P176	176 ►				+15 357	+15 357	+15 357	+15 357
Financement de la contribution du MI à la fondation pour la mémoire de l'esclavage - P303	303 ►				+21 700	+21 700	+21 700	+21 700
Gestion des marchés publics afférents aux PTS	176 ►	+50 169	+21 428	+71 597	+2 500	+2 500	+74 097	+74 097
Emploi ADTIOM pour le recrutement d'un conducteur au cabinet du SG	176 ►	+31 226	+14 724	+45 950	+2 500	+2 500	+48 450	+48 450
Création d'un emploi de direction au sein de la préfecture de police	176 ►	+127 395	+41 837	+169 232	+2 500	+2 500	+171 732	+171 732
Transfert des effectifs des DREETS vers les SGC pour assurer le support SIC des agents des DDETS	155 ►	+85 724	+27 730	+113 454			+113 454	+113 454
Transfert des crédits d'harmonisation d'aide à la restauration en faveur des agents des DDI	354 ►				+8 220 020	+8 220 020	+8 220 020	+8 220 020
Nouvelles missions pour le service d'assurance automobile du Ministère de l'Intérieur	176 ►	+61 000	+22 875	+83 875	+2 500	+2 500	+86 375	+86 375
Prise en charge de l'action sociale DGCCRF dans les SG communs des préfectures/DDI	218 ►				+17 114	+17 114	+17 114	+17 114
Sac à dos action sociale P217 - Réforme OTE secrétariats généraux communs	217 ►				+437 598	+437 598	+437 598	+437 598
Restauration collective des agents provenant du MTES au sein des DDI	217 ►				+2 155 306	+2 155 306	+2 155 306	+2 155 306
Sac à dos action sociale P155 - Réforme OTE secrétariats généraux communs	155 ►				+465 381	+465 381	+465 381	+465 381
Restauration collective des agents provenant du MSS (P155) au sein des DDI	155 ►				+1 709 640	+1 709 640	+1 709 640	+1 709 640
Sac à dos action sociale P124 - Réforme OTE secrétariats généraux communs	124 ►				+92 700	+92 700	+92 700	+92 700
Restauration collective des agents provenant du MSS (P124) au sein des DDI	124 ►				+204 875	+204 875	+204 875	+204 875
Sac à dos action sociale P215 - Réforme OTE secrétariats généraux communs	215 ►				+51 270	+51 270	+51 270	+51 270
Sac à dos action sociale P206 - Réforme OTE secrétariats généraux communs	206 ►				+37 022	+37 022	+37 022	+37 022

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Restauration collective des agents provenant du MAA (P206) au sein des DDI	206 ▶				+419 012	+419 012	+419 012	+419 012
contribution MSS Solution CASPER de gestion du temps et son hébergement	124 ▶				+14 790	+14 790	+14 790	+14 790
contribution MSS OCS GLPI	124 ▶				+28 220	+28 220	+28 220	+28 220
liens RIE des ex-UT	124 ▶				+680 000	+680 000	+680 000	+680 000
Transfert du Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (Lyon)	354 ▶	+1 104 000	+495 000	+1 599 000			+1 599 000	+1 599 000
déploiement des Contrôles Sanctions Automatisés dans les zones à faible émissions	217 ▶	+157 283	+52 538	+209 821			+209 821	+209 821
Comité interministériel de la laïcité	129 ▶	+163 757	+53 856	+217 613	+77 000	+77 000	+294 613	+294 613
Transferts sortants		-230 213	-22 875	-253 088	-498 300	-498 300	-751 388	-751 388
Rétrotransfert des crédits pour l'acquisition des équipements radio numérique des moyens nationaux	▶ 161				-450 000	-450 000	-450 000	-450 000
Mise à disposition au profit du SGAE	▶ 129	-61 000	-22 875	-83 875			-83 875	-83 875
Transfert des moyens de fonctionnement du PIACL (Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité)	▶ 122				-48 300	-48 300	-48 300	-48 300
RIE Résilience	▶ 129	-169 213		-169 213			-169 213	-169 213

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+33,00	
Gestion des marchés publics afférents aux PTS	176 ▶	+1,00	
Emploi ADTIOM pour le recrutement d'un conducteur au cabinet du SG	176 ▶	+1,00	
Création d'un emploi de direction au sein de la préfecture de police	176 ▶	+1,00	
Transfert des effectifs des DREETS vers les SGC pour assurer le support SIC des agents des DDETS	155 ▶	+2,00	
Nouvelles missions pour le service d'assurance automobile du Ministère de l'Intérieur	176 ▶	+1,00	
Transfert du Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (Lyon)	354 ▶	+20,00	
déploiement des Contrôles Sanctions Automatisés dans les zones à faible émissions	217 ▶	+3,00	
Comité interministériel de la laïcité	129 ▶	+4,00	
Transferts sortants		-3,00	
Mise à disposition au profit du SGAE	▶ 129	-1,00	
RIE Résilience	▶ 129	-2,00	

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Hauts fonctionnaires	436,00	0,00	+2,00	0,00	+8,29	-5,00	+13,29	446,29
Personnels administratifs cat A	1 451,00	0,00	+23,00	0,00	+11,10	-19,00	+30,10	1 485,10
Personnels administratifs cat B	1 305,00	0,00	+1,00	0,00	-24,76	-26,00	+1,24	1 281,24
Personnels administratifs cat C	2 456,00	0,00	+3,00	0,00	-44,12	-60,00	+15,88	2 414,88
Personnels techniques	2 774,00	0,00	+1,00	+250,00	-23,45	-11,00	-12,45	3 001,55
Personnels des cultes	1 200,00	0,00	0,00	0,00	-8,05	+2,00	-10,05	1 191,95
Ouvriers d'Etat	249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,00
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	36,00	0,00	0,00	0,00	-2,23	-2,00	-0,23	33,77
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	33,00	0,00	0,00	0,00	+0,10	0,00	+0,10	33,10
Officiers de gendarmerie	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,00
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,00
Sous-officiers de gendarmerie	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,00
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	96,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,00
Volontaires (gendarmes)	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
Inspecteurs et délégués du permis de conduire	1 344,00	0,00	0,00	0,00	-11,44	-2,00	-9,44	1 332,56
Total	11 477,00	0,00	+30,00	+250,00	-94,56	-123,00	+28,44	11 662,44

Le plafond d'emplois du programme 216 s'établit en 2022 à 11 662,44 ETPT, contre 11 477 ETPT en 2021, soit une évolution de +185,44 ETPT.

Cette augmentation tient compte de l'impact des schémas d'emplois 2021 et 2022 (-94,56 ETPT) ainsi que du solde des transferts (+30 ETPT). En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du plan « 10 000 jeunes », une correction technique de +250 ETPT est appliquée afin de pouvoir recruter des apprentis.

Le détail des +30 ETPT transférés est par ailleurs le suivant :

+4 ETPT en provenance du programme 176 « Police nationale » ;

- au titre de la gestion des marchés publics afférents aux PTS (+1 ETPT) ;
- au titre du recrutement d'un conducteur au cabinet du secrétaire général (+1 ETPT) ;
- au titre de la création d'un emploi de direction au sein de la préfecture de police (+1 ETPT) ;
- au titre des nouvelles missions pour le service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur (+1 ETPT).

+1 ETPT en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (solde) :

- au titre de la création du comité interministériel de la laïcité (+4 ETPT) ;
- au titre du RIE Résilience (-2 ETPT) ;
- au titre de l'absence de mise à disposition d'un agent au profit du SGAE (-1 ETPT).

+ 20 ETPT en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » au titre du transfert des effectifs du Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (Lyon) ;

+ 3 ETPT en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » au titre du déploiement des contrôles sanctions automatisés dans les zones à faibles émissions ;

+2 ETPT en provenance du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » au titre du transfert des effectifs des DREETS vers les SGC pour assurer le support SIC des agents des DDETS.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emploi
Hauts fonctionnaires	115,00	29,00	7,50	110,00	9,00	5,80	-5,00
Personnels administratifs cat A	516,00	25,00	6,90	516,00	140,00	6,20	0,00
Personnels administratifs cat B	485,00	18,00	7,50	479,00	85,00	7,40	-6,00
Personnels administratifs cat C	585,00	30,00	7,90	529,00	133,00	7,00	-56,00
Personnels techniques	108,00	31,00	6,60	86,00	59,00	6,70	-22,00
Personnels des cultes	92,00	40,00	7,50	82,00	70,00	8,30	-10,00
Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	2,00	1,00	4,80	2,00	0,00	6,20	0,00
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	1,00	0,00	6,90	1,00	0,00	5,70	0,00
Officiers de gendarmerie	9,00	1,00	8,00	9,00	0,00	8,00	0,00
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-officiers de gendarmerie	3,00	0,00	8,00	3,00	0,00	8,00	0,00
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Inspecteurs et délégués du permis du conduire	103,00	25,00	7,00	103,00	43,00	8,10	0,00
Total	2 019,00	200,00		1 920,00	539,00		-99,00

Les primo-recrutements comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les recrutements de personnels contractuels dont la durée du contrat est supérieure à un an.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	4 290,00	4 314,00	+30,00	0,00	120,00	-79,15	-103,00	+23,85
Services régionaux	4 232,00	4 373,00	0,00	0,00	130,00	-3,14	-4,00	+0,86
Opérateurs	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	1 740,00	1 768,00	0,00	0,00	0,00	-3,14	-4,00	+0,86
Autres	1 200,00	1 192,44	0,00	0,00	0,00	-9,13	-12,00	+2,87

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Total	11 477,00	11 662,44	+30,00	0,00	250,00	-94,56	-123,00	+28,44

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	-83,00	4 227,00
Services régionaux	-3,00	3 942,00
Opérateurs	0,00	15,00
Services départementaux	-3,00	1 812,00
Autres	-10,00	1 204,00
Total	-99,00	11 200,00

Le plafond d'emplois des services d'administration centrale s'élève à 4 314 ETPT.

Les effectifs des services régionaux correspondent aux agents de la sécurité routière (DSR) affectés au sein des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les départements d'outre-mer (DEAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), ainsi qu'aux effectifs des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur, de la filière sociale et de la médecine de prévention affectée en préfecture.

Les effectifs des services départementaux comprennent la majorité des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des effectifs déconcentrés dédiés à la sécurité routière.

La ligne « Autres » correspond aux personnels des cultes.

La ligne « Opérateurs » regroupe 15 agents portés par le programme 216 en poste à l'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), opérateur rattaché au programme 303 « Immigration et asile ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 État-major et services centraux	8 978,44
03 Numérique	0,00
04 Action sociale et formation	0,00
05 Affaires immobilières	0,00
06 Affaires juridiques et contentieuses	0,00
07 Cultes et laïcité	0,00
08 Immigration, asile et intégration	547,00
09 Sécurité et éducation routières	2 137,00
10 Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0,00
Total	11 662,44

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 534,00

Le programme 216 porte un objectif de 534 apprentis pour l'année scolaire 2021-2022. Cette augmentation de +250 apprentis s'inscrit dans le cadre du « plan 10 000 jeunes » du ministère de l'Intérieur, destiné à renforcer le lien avec la population. Il s'agit par ce biais de faire découvrir aux jeunes les métiers de la sécurité et de la protection, ainsi que celles et ceux qui l'incarnent au quotidien. Ce plan consiste à offrir plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités, à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques) en 2021 et 2022.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans le volet « Performance » du programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	453 984 070	458 327 967
Cotisations et contributions sociales	288 042 483	297 119 329
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	219 638 323	222 993 286
– Civils (y.c. ATI)	174 543 648	177 990 753
– Militaires	8 590 171	7 723 795
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	20 504 504	21 278 738
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	16 000 000	16 000 000
Cotisation employeur au FSPOEIE	2 916 737	2 935 446
Autres cotisations	65 487 423	71 190 597
Prestations sociales et allocations diverses	11 106 545	8 182 313
Total en titre 2	753 133 098	763 629 609
Total en titre 2 hors CAS Pensions	533 494 775	540 636 323
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>1 162 000</i>	<i>1 020 000</i>

Le montant prévu en 2022 au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 0,81 M€, avec 116 bénéficiaires identifiés.

La subvention versée au titre du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 et s'élève au total à 21,28 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2021 retraitée	530,50
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	533,24
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021-2022	1,55
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,29
– GIPA	-0,22

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Indemnisation des jours de CET	-2,06
– Mesures de restructurations	-0,13
– Autres	-1,87
Impact du schéma d'emplois	-4,26
EAP schéma d'emplois 2021	-7,03
Schéma d'emplois 2022	2,77
Mesures catégorielles	0,82
Mesures générales	0,25
Rebasage de la GIPA	0,22
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,02
GVT solde	1,70
GVT positif	4,71
GVT négatif	-3,01
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	5,94
Indemnisation des jours de CET	2,06
Mesures de restructurations	0,13
Autres	3,75
Autres variations des dépenses de personnel	5,69
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,07
Autres	3,62
Total	540,64

La prévision d'exécution de 2021 a été ajustée du montant de revalorisation des médecins et de la filière ATSS dans le cadre des accords salariaux 2020 mis en œuvre en 2021 (0,20 M€).

La ligne « Débasage des dépenses au profil atypique » (-4,29 M€) résulte de :

- la GIPA (-0,22 M€) ;
- l'indemnisation des jours CET (-2,06 M€) ;
- des mesures de restructuration (-0,13 M€) ;
- la ligne « autres » qui correspond au plan 10 000 jeunes pour 2021 (-1,87 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » (3,62 M€) correspondent :

- aux dépenses au titre de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle (1 M€) ;
- de la masse salariale des effectifs supplémentaires dans le cadre de la lutte contre la radicalisation (2,5 M€) ;
- au forfait mobilité durable (0,12 M€) ;

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » correspond au financement de la protection sociale complémentaire (2,07 M€).

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond au financement du plan 10 000 jeunes (3,75 M€).

Le GVT positif représente 0,87 % de la masse salariale soit 4,71 M€, et le GVT négatif -0,56 % de la masse salariale hors CAS, soit -3,01 M€.

Le montant prévisionnel des mesures bas salaires s'élève à 0,02 M€ au bénéfice de 21 agents

Le montant prévu en 2022 au titre du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est de 222 960 € avec 415 bénéficiaires identifiés.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Hauts fonctionnaires	123 190	127 573	118 272	110 021	113 694	105 151
Personnels administratifs cat A	57 058	60 423	56 182	48 804	52 214	48 414
Personnels administratifs cat B	37 873	39 933	40 794	32 537	34 368	35 004
Personnels administratifs cat C	32 206	32 658	32 224	27 592	27 984	27 573
Personnels techniques	45 075	48 443	48 520	38 953	41 938	41 993
Personnels des cultes	24 337	30 972	30 112	20 143	25 687	24 946
Ouvriers d'Etat	42 481	42 652	42 525	36 296	36 184	36 044
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	73 311	81 753	78 762	63 860	71 497	69 882
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	55 902	53 993	56 028	49 241	47 415	49 623
Officiers de gendarmerie	37 836	67 078	71 225	32 717	59 013	62 470
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	37 836	67 078	71 225	32 717	59 013	62 470
Sous-officiers de gendarmerie	26 273	40 118	45 075	22 455	35 049	39 273
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	26 273	40 118	45 075	22 455	35 049	39 273
Volontaires (gendarmes)	0	0	0	0	0	0
Inspecteurs et délégués du permis du conduire	34 115	50 426	46 652	29 382	43 097	40 075

Les coûts sont calculés sur la base des entrées et sorties constatées sur l'année 2020.

À l'exception de la catégorie des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs de catégorie A, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

Pour les hauts fonctionnaires et des personnels administratifs de catégorie A, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne supérieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté supérieurs à celui des personnels sortants.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						53 321	53 321
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	6	A	Ingénieurs des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2022	12	28 050	28 050
Création d'emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef des services techniques du MI	2	A	Ingénieurs des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2022	12	15 925	15 925
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	4	B et C	Agents et techniciens des systèmes d'information et de communication	01-2022	12	9 346	9 346
Mesures indemnitaires						767 187	767 187
Action sociale des personnels des DDI	20 000	A, B et C	Personnels administratifs, techniques, agents contractuels	01-2022	12	371 927	371 927
Indemnité temporaire de mobilité	26	A, B et C	Personnels administratifs, techniques, SIC	01-2022	12	83 260	83 260

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Passage au RIFSEEP des préfets affectés en administration centrale	20	H-F	Préfets	01-2022	12	300 000	300 000
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE ("Prime 93")	3	A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	12 000	12 000
Total						820 508	820 508

Le programme 216 déploiera trois mesures catégorielles nouvelles en 2022 :

- l'indemnité temporaire de mobilité ;
- l'action sociale des personnels des directions départementales interministérielles (DDI) ;
- le passage au RIFSEEP des préfets affectés en administration centrale.

Les mesures nouvelles seront mises en œuvre sous réserve de l'avis favorable du guichet unique.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		40 328 952		40 328 952
Logement				
Famille, vacances	93 025	3 441 925	499 607	3 941 532
Mutuelles, associations		12 475 638		12 475 638
Prévention / secours		7 994 440		7 994 440
Autres		699 992		699 992
Total		64 940 947	499 607	65 440 554

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent à tous les agents du ministère et à leurs familles.

Les politiques d'action sociale du ministère de l'Intérieur sont mises en œuvre, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes partenaires, en matière de restauration, d'aides aux séjours, de secours, de logement, de petite enfance et d'insertion des personnes handicapées. Les services d'action sociale mettent en place les dispositifs d'accompagnement du personnel dont la priorité est l'amélioration des conditions de vie et de santé au travail des agents, dans un contexte de modernisation du ministère de l'Intérieur. Ces dispositifs incluent également les réseaux des professionnels de soutien (médecine de prévention, service social, inspection santé et sécurité au travail).

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux à hauteur de 12 M€ (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans différents domaines de l'action sociale.

Le décompte des effectifs concernés reste peu pertinent dans la mesure où il intègre des effectifs qui sont rémunérés sur d'autres programmes, des agents retraités, voire des enfants d'agents. Par ailleurs, pour certains types de dépenses, la notion d'effectif reste difficile à estimer. Ainsi, les actions d'information et de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail bénéficient à tous les personnels du ministère quel que soit leur programme de rattachement.

Les crédits relevant de la rubrique « Famille, vacances » reprennent les actions locales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « Prévention, secours » concernent les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien y compris les coûts des conventions de médecine de prévention passées avec des centres de santé et de sécurité au travail.

La rubrique « Autres » reprend les crédits consacrés à l'insertion des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances et restaurants administratifs).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

La liste des grands projets informatiques portée par le programme 216 est stable en 2022 et comprend sept projets : France Visas, le système d'informations pour la logistique opérationnelle (LOG MI), la modernisation des centres d'informations et de commandement (MCIC2), l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT), PC STORM, le réseau radio du futur (RRF) et le programme « administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF) avec notamment le système d'information de l'administration des étrangers en France (SI AEF).

FRANCE VISAS

La modernisation du système de gestion des demandes de visas a pour objet la refonte des applications informatiques de traitement des demandes de visas adressées à la France en dématérialisant l'intégralité du processus d'acquisition des demandes et de délivrance des visas, afin de :

- répondre à l'obsolescence technique du système d'information actuel ;
- simplifier les démarches des usagers ;
- améliorer les conditions de travail et la productivité des agents dans le contexte d'augmentation régulière des demandes de visas (+10 % / an en moyenne) ;
- faciliter le suivi de l'évolution de la réglementation et supprimer les procédures de délivrance manuelle ;
- renforcer la lutte contre la fraude ;
- maîtriser les risques migratoires et sécuritaires ;
- faciliter le pilotage, en dotant l'ensemble des acteurs d'outils de suivi de leur activité ;
- réduire les coûts de fonctionnement (maintenance informatique, archivage).

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 303 et 105 (MEAE)
Zone fonctionnelle principale	Délivrance de visas d'entrée en France

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	27,50	24,90	5,20	4,60	5,00	6,00	7,50	6,40	30,05	33,35	75,25	75,25
Titre 2	8,00	8,00	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	7,00	7,00	19,20	19,20
Total	35,50	32,90	6,60	6,00	6,40	7,40	8,90	7,80	37,05	40,35	94,45	94,45

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,00	94,45	+372,25
Durée totale en mois	60	168	+180,00

Le coût global du projet indiqué comprend les dépenses d'investissement ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à deux années de maintien en condition opérationnelle (MCO), une fois le système entièrement déployé.

Suite à un audit réalisé début 2018 et compte tenu de l'impact du covid-19, la durée du projet est réévaluée à 8 ans. Le coût d'investissement global a également été actualisé. L'estimation budgétaire connaît ainsi une hausse significative par rapport au projet initial (+70,45 M€) car elle prend en compte un élargissement du périmètre, notamment l'interconnexion avec les nouveaux SI européens mais également la prise en charge de nouvelles fonctionnalités. La crise sanitaire a eu par ailleurs des impacts non négligeables sur le développement du back-office et sa recette applicative, impactant directement la production de livrables et perturbant l'ordonnancement des activités.

Cette dépense est atténuée par le remboursement à hauteur de 75% par les fonds européens (FSI). Le programme bénéficie également en 2021 du financement d'une partie de son budget sur le plan de relance.

Le portail France-Visas est ouvert au public depuis octobre 2017.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	20,00	20,00	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	3	3	0,00

Il était prévu initialement que France-Visas soit rentabilisé en moins de 3 ans, à partir du déploiement de l'outil en novembre 2017, grâce aux gains de productivité apportés par le nouveau système (valorisés à environ 20 M€ par an) :

- capacité des services à traiter plus de dossiers à moyens constants (estimés à 800.000 dossiers supplémentaires par an) ;
- économies de stockage et de manipulation des dossiers papier générées par la dématérialisation.

LOGMI - RECONCEPTION ET DÉFINITION COMPLÈTE DU FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ DE LA CHAÎNE GLOBALE DE GESTION LOGISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'objectif de LOG-MI est d'améliorer la capacité opérationnelle des unités de terrain du ministère de l'Intérieur et de moderniser la gestion des équipements. Son périmètre d'application, défini et validé dans la vision stratégique 2020-2024 par le secrétaire général, consiste en la re-conception et la définition complète du fonctionnement de la chaîne globale de soutien. Cela passe par la mutualisation et la valorisation de l'ensemble de ses composantes ainsi que la mise en œuvre d'un système d'information commun, adapté et performant. Les systèmes d'information actuels de la police (G2MPN) et de la gendarmerie nationale (G2MAT) ne sont en effet pas compatibles entre eux et répondent imparfaitement aux besoins du logisticien.

LOG-MI permettra ainsi de gérer la chaîne logistique globale avec efficacité et vise notamment à :

- accroître la visibilité et la transparence des commandes et des livraisons ;
- décharger les unités opérationnelles de la police et de la gendarmerie des contraintes logistiques ;
- améliorer la disponibilité des équipements et des matériels ;
- améliorer le service rendu aux unités de terrain.

La chaîne de soutien sera ainsi transformée par l'instauration d'un partage intelligent de l'information entre tous ses acteurs. À terme, il sera possible de tracer et d'optimiser l'ensemble des flux, de choisir des modes d'approvisionnement adaptés, y compris externalisés et de définir des politiques d'achats performantes.

Aujourd'hui, le projet LOG-MI s'applique avec succès aux munitions ainsi qu'à différents types de kits de prélèvements (biologique, salivaire, urinaire, sanguin...) ou d'identification des substances stupéfiantes. Dans le cadre de la crise sanitaire, le déploiement d'un flux logistique concernant les effets de protection contre la covid-19 peut être souligné au profit de la gendarmerie, de la police et de l'administration territoriale (préfectures). D'autres types de matériels ou d'équipements seront progressivement intégrés au périmètre.

Année de lancement du projet	2017 (septembre)
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Ressources et support / achats

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,74	5,74	2,55	2,55	4,50	4,50	3,00	3,00	8,00	8,00	23,79	23,79
Titre 2	1,30	1,30	1,00	1,00	1,09	1,09	1,50	1,50	6,00	6,00	10,89	10,89
Total	7,04	7,04	3,55	3,55	5,59	5,59	4,50	4,50	14,00	14,00	34,68	34,68

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	35,80	34,68	-3,13
Durée totale en mois	47	94	+100,00

En 2021, la totalité du budget LOG-MI est portée par le plan de relance (programme 363). En 2022, un financement est également envisagé sur le plan de relance à hauteur de 2 M€.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	2,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,90	
Gain annuel moyen en ETPT	0	25 000 000	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

LOG-MI concerne l'ensemble des acteurs du ministère de l'Intérieur. Le déploiement d'une chaîne de soutien globale et moderne, intégrant 100% des références opérationnelles du ministère sur deux sites logistiques nationaux, permettra d'améliorer la disponibilité des produits aux utilisateurs (livraisons 7 fois plus rapides) et donc de gagner en productivité logistique (simplification des fonctions supports, rationalisation des transports internes, optimisation des stocks et des investissements notamment fonciers).

La méthode d'analyse de la valeur des projets numériques Mareva2 liste les impacts économiques des projets en sept catégories différentes, dont cinq sont concernés par le projet LOG-MI :

- gain de productivité : il s'agit ici d'effectuer un travail similaire (mêmes tâches) de façon plus rapide, avec un besoin en effectif moindre. Les principales sources d'économie se situent ici au niveau des plateformes nationales de distribution avec une économie totale envisagée de 3,2 M€ sur la durée de vie de LOG-MI ; ces enjeux portent uniquement sur du titre 2, catégorie C ;
- gain d'efficacité : le même service est assuré en effectuant moins de tâches par la suppression d'activités sans valeur ajoutée. Les enjeux sont également, concentrés sur les plateformes de distribution nationales avec une économie envisagée de 4 M€, en titre 2, catégorie B ;
- économies induites : cet item regroupe les économies indirectes permises par le projet : revalorisation des déchets, diminution du besoin foncier avec l'optimisation des surfaces d'exploitation ou encore la baisse de charge de la flotte de transport interne. L'économie est estimée à 6,6 M€ en hors titre 2 ;
- gain de trésorerie : une diminution ponctuelle des achats est escompté grâce à une rationalisation des stocks permise grâce à la mise en œuvre du calcul des besoins nets (CBN), issus de la méthode MRP 2, sur laquelle

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

fonctionne le système d'information de LOG-MI. Celui-ci permettra en trois années d'obtenir une diminution cumulée des dépenses en matériel de 10 M€, en hors titre 2 ;

- charge de travail : une diminution d'activité en ETP, par catégorie de personnel, est attendue. Il s'agit ici du poste d'économies le plus important avec à terme un enjeu de 200 ETP de catégorie B sur l'ensemble du périmètre du ministère, composés de 120 agents redéployés vers leur cœur de métier en lieu et place des tâches indues exercées actuellement, et 80 ETP rendus (60 en secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (10 par SGAMI et antennes, hors préfecture de police) et 20 en service central de la police technique et scientifique). Cela représente un gain de 150 M€, titre 2, catégorie B.

MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (police secours) et le pilotage des informations. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004 et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique. MCIC2 permettra également de tirer profit des fonctionnalités offertes par la révolution numérique (réception de photos, vidéos, textes ; utilisation en mobilité...) et accordera une plus grande place à la vidéoprotection.

MCIC-2 sera déployé sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, avec une première version du système reprenant l'essentiel des fonctionnalités existantes dans l'actuel système d'information PEGASE et une seconde version qui fournira des fonctionnalités plus innovantes :

- un module de gestion des grands événements et du maintien de l'ordre (GEMO visant également à donner aux utilisateurs un outil de gestion de crise) ;
- une intégration des flux vidéo au système d'information lui-même ;
- un outil de veille des réseaux sociaux et des médias en ligne ;
- une interface avec les systèmes d'information partenaires (gendarmerie, pompiers, SAMU...).

L'entrée en VSR a eu lieu au mois de mars 2021 pour le premier site pilote (Cergy) et en avril pour le second (La Rochelle). Très attendu par les utilisateurs, le programme MCIC2 a d'ores et déjà permis l'installation de murs d'images dans une douzaine de CIC

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,30	7,80	1,10	0,90	1,21	1,91	2,00	2,00	2,00	2,00	14,61	14,61
Titre 2	2,00	2,00	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,50	0,50	4,60	4,60
Total	10,30	9,80	1,80	1,60	1,91	2,61	2,70	2,70	2,50	2,50	19,21	19,21

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,80	29,21	+17,78
Durée totale en mois	87	101	+16,09

L'évolution du coût s'explique par la mise à niveau du besoin d'équipement en murs d'images des centres d'information et de commandement dans les commissariats. Par ailleurs, un glissement est constaté dans la réalisation du programme du fait notamment de la crise sanitaire : vérification d'aptitude (VA) réalisée en huit mois au lieu de deux, vérification de service régulier (VSR) qui se prolongera au-delà des trois mois initialement prévus, et le déploiement qui devait à l'origine intervenir fin 2019 ne débutera pas avant octobre 2021.

Ce glissement calendaire explique pour partie (près d'1 M€ en titre 2) la progression du coût global du programme : 29 M€, au lieu des 24,8 M€ prévus initialement dont 8,91 M€ en AE et 9,41 M€ en CP sur le programme 216.

La modernisation des centres d'informations et de commandement (MCIC-2) vise à remplacer le système actuel devenu obsolète et fournir aux agents comme aux décideurs des moyens opérationnels permettant la pleine gestion des crises.

MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES

Le déploiement de liaisons intersites par faisceaux hertziens (FH) d'une part, et la migration en version système IP d'autre part, constituent deux opérations d'évolution technique majeure du réseau radioprofessionnel INPT des services d'urgence et de sécurité. Poursuivies de 2015 à 2022 par étapes départementales, elles visent à renforcer la résilience et pérenniser ce réseau essentiel aux missions de service public des utilisateurs, principalement la police nationale et les SDIS.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	137,09	132,15	0,84	2,18	2,00	4,20	4,00	5,40	6,00	6,00	149,93	149,93
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	3,00	3,00	4,00	4,00
Total	137,09	132,15	0,84	2,18	2,00	4,20	5,00	6,40	9,00	9,00	153,93	153,93

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	118,60	153,93	+29,79
Durée totale en mois	120	144	+20,00

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PC-STORM

Le projet Plate-forme Convergée pour Services à Très haut débit Opérationnels Résilients Mobiles (PC STORM) vise à créer une architecture de cœur de réseau maîtrisée par l'État, gérant les utilisateurs et les profils associés, et permettant d'accéder à un même ensemble de services professionnels indépendamment de l'équipement d'extrémité et du réseau d'accès. Ce cœur de réseau doit être capable de s'adosser à différents réseaux d'accès mobiles fixes ou tactiques, en particulier les « bulles tactiques » à très haut débit souhaitées par les forces d'intervention.

Il a des adhérences avec les projets suivants :

- travaux au sein des instances internationales des réseaux radio mobiles ;
- bulles tactiques des forces d'intervention ;
- projets nationaux de démonstrateurs de radiocommunication sécurisée à très haut débit dans le cadre des investissements d'avenir ;
- projet européen DRS18 dans le cadre du programme Horizon 2020, pour l'interopérabilité des réseaux radio européens de sécurité à très haut débit.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,28	1,36	1,76	1,70	5,90	5,90	5,00	5,00	10,00	11,98	25,94	25,94
Titre 2	1,00	1,00	1,60	1,60	0,80	0,80	1,20	1,20	2,40	2,40	7,00	7,00
Total	4,28	2,36	3,36	3,30	6,70	6,70	6,20	6,20	12,40	14,38	32,94	32,94

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,82	32,94	+66,20
Durée totale en mois	84	108	+28,57

En 2021 et 2022, la totalité des coûts du projet PC-STORM est portée par le plan de relance (programme 363).

La prise en compte de l'objectif national de déploiement PC STORM apporte une inflexion majeure aux délais et surtout aux coûts de la première étape qui visait les forces d'intervention spécialisée. La seconde étape adresse des expérimentations pour d'autres familles d'utilisateurs de la sécurité intérieure.

Le projet veille à préparer le déploiement et l'exploitation de PC STORM sur Néo, son passage à l'échelle avec au moins 180 000 utilisateurs et sa bonne intégration dans l'écosystème RRF.

RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Annoncé par le Président de la République lors de son discours aux forces de sécurité intérieure le 18 octobre 2017, le réseau radio du futur (RRF) est un réseau radio à très haut débit, innovant et évolutif, commun à l'ensemble des acteurs de sécurité et de secours, permettant l'interopérabilité et la coordination des policiers, des gendarmes, des sapeurs-pompiers et de tout autre acteur de la sécurité et du secours, comme par exemple les SAMU, les douanes, l'administration pénitentiaire, les forces armées, les polices municipales ou les Opérateurs d'Importance Vitale. Il a pour qualité d'être particulièrement résilient, y compris face à des crises majeures, et d'allier souplesse et efficacité en termes d'interopérabilité entre forces. Il remédie à l'obsolescence des réseaux actuels (Rubis et INPT – Acropol et Antars), tant sur le plan technique que fonctionnel.

Sa mise en œuvre s'intègre dans les orientations de la démarche Action publique 2022. L'ouverture pleine et entière du service constitue un objectif stratégique et contribue à la réforme relative à la police de sécurité du quotidien et à la mise en œuvre d'un continuum de sécurité.

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,02	6,96	9,54	8,43	35,89	35,73	65,70	64,13	10,01	14,91	130,16	130,16
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,70	3,70	0,00	0,00	3,70	3,70
Total	9,02	6,96	9,54	8,43	35,89	35,73	69,40	67,83	10,01	14,91	133,86	133,86

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	164,05	133,86	-18,41
Durée totale en mois	48	36	-25,00

Le projet est suivi par jalons et seul le premier, celui pour l'horizon 2022, et ayant fait l'objet de l'avis conforme DINUM saisine au titre de l'article 3, a été retracé jusqu'ici. Ce jalon concerne les services essentiels du RRF et l'architecture associée, uniquement sur une population limitée du fait d'une stratégie de déploiement progressif.

Au-delà de ce premier jalon, le coût complet de RRF (titre 2 et hors titre 2) au regard de la méthode Mareva2 est estimé à 2 211,4 M€ sur la période 2020-2039.

S'agissant de la période d'investissement (2020-2026), le besoin en financement total prévu est de 345 M€ hors revenus utilisateurs (estimés à 343 M€) sur la même période. À compter de 2026, les revenus utilisateurs, à hauteur de 115 à 117 M€ par an, assurent l'équilibre financier du projet.

Le coût d'exploitation et de fonctionnement du RRF, en cible, sera quasiment équivalent au coût actuel des réseaux radio en incluant le financement des abonnements Néo (solutions de mobilité pour la sécurité intérieure), pour un service et un périmètre significativement supérieur. Le projet RRF permettra donc de dégager des gains budgétaires et opérationnels conséquents :

- il permet un saut technologique qui permettra aux services utilisateurs de bénéficier dès sa mise en œuvre d'un niveau 4G (contre équivalent 2G pour les réseaux radio actuels), mais également d'avoir accès

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

immédiatement, régulièrement et automatiquement aux évolutions technologiques des opérateurs de la téléphonie mobile dans le futur ;

- le maintien des réseaux actuels dans les années à venir représente un risque opérationnel, notamment au niveau de la plaque parisienne, du fait de l'obsolescence prévisible de ces systèmes.

Les gains non économiques portent essentiellement sur :

- l'évolutivité du système ;
- la mise à disposition d'un haut débit mobile, fortement résilient ;
- une qualité audio sans commune mesure avec l'existant ;
- la possibilité de transmettre des flux vidéo, y compris du terrain vers la salle de commandement, et si besoin, en mode conférence ;
- des possibilités de géolocalisation fortement améliorées par rapport à l'existant (par exemple, avec le renvoi vers le terminal de l'utilisateur des données de géolocalisation de l'ensemble des membres de son propre groupe de communication) ;
- l'amélioration de l'efficacité des interventions des équipes de sécurité ou de secours doit également permettre de dégager des gains en termes de qualité du service public rendu (par exemple, en vies humaines supplémentaires préservées), même si ces gains ne peuvent pas faire l'objet d'un chiffrage pertinent à ce stade du projet.

SI AEF (SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION DES ETRANGERS EN FRANCE)

L'Union européenne a adopté, à l'initiative de la Commission Européenne et avec le soutien des États membres une série de règlements visant à rendre plus efficaces et intégrés les systèmes d'informations européens.

De nouveaux systèmes ont ainsi dû être mis en place et les systèmes existants doivent être profondément refondus.

Le programme « administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF) a pour objectif la dématérialisation de « bout en bout » des process métier « étranger » : asile, immigration et accès à la nationalité française.

Conduit jusqu'en 2022, le programme développe deux systèmes d'information de l'administration des étrangers en France (AEF) et l'administration de la nationalité française (ANF).

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 303 et fonds de concours européens
Zone fonctionnelle principale	Gestion administrative des étrangers en France (asile, séjour, éloignement)

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	38,20	36,00	9,17	9,63	4,50	5,00	12,00	12,00	18,00	19,24	81,87	81,87
Titre 2	4,70	4,70	3,50	3,50	3,50	3,50	3,00	3,00	6,00	6,00	20,70	20,70
Total	42,90	40,70	12,67	13,13	8,00	8,50	15,00	15,00	24,00	25,24	102,57	102,57

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,90	102,57	+93,89
Durée totale en mois	96	108	+12,50

En 2021, le programme 303 a participé au financement de l'ANEF à hauteur de 7,5 M€ en AE et en CP.

Les enjeux de ce programme s'inscrivent dans une logique de cohérence avec les orientations fixées dans le cadre d'action publique 2022 notamment les recommandations relatives à la modernisation de l'action publique et à la refonte de la relation entre l'administration et les usagers :

- assurer une gestion adaptée et équilibrée des flux migratoires avec une immigration maîtrisée et une intégration réussie ;
- mettre en œuvre de véritables parcours pour les étrangers qui arrivent en France de façon régulière et souhaitent s'y installer ;
- garantir l'exercice du droit d'asile en renforçant le pilotage et en optimisant l'organisation et le fonctionnement de l'administration ;
- simplifier l'accès de l'usager à l'administration et valoriser le travail des agents ;
- renforcer la lutte contre la fraude et contre l'immigration irrégulière ;
- contribuer à la sécurisation des frontières de l'espace Schengen et de l'espace national ;
- réduire les coûts de fonctionnement.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	15,00	15,00	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

Le programme ANEF (SI AEF et SI ANF) permettra de réaliser, à compter de 2023, des économies de fonctionnement évaluées en moyenne à 15 M€ par an. Ces économies résulteront de la réduction des indus sur l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), de l'accélération du traitement des convocations par l'OFPRA, de la suppression des récépissés et titres provisoires émis au cours de la procédure de demande de titres de séjour et de la fin du recours à la gestion électronique de document privée en préfecture. Le système d'information AEF permettra également une dématérialisation des archives ainsi qu'une réduction du nombre de passages physique des usagers en préfecture ainsi qu'une forte diminution des files d'attente.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	161,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161,07
	22,74	3,36	3,52	3,67	3,83	123,95	161,07
Fonctionnement	30,13	3,30	4,30	4,41	4,49	107,43	154,06
	30,13	3,30	4,30	4,41	4,49	107,43	154,06
Financement	53,38	5,97	5,81	5,66	5,95	62,63	139,40
	53,38	5,97	5,81	5,66	5,95	62,63	139,40

Le ministère de la défense a signé, en 2008, une autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat (AOT-LOA) pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA relève du programme 216 depuis son transfert en 2012 par le programme 152 « Gendarmerie nationale », dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration centrale du ministère de l'Intérieur

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier dont l'échéancier est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	183,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,70
	49,49	11,97	16,41	16,89	17,38	71,56	183,70
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement	5,39	0,00	0,00	0,78	0,64	1,16	7,97
	3,73	0,76	0,91	0,78	0,64	1,16	7,97

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance », dans le XX^e arrondissement, livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'Intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014.

(en millions d'euros)

AE CP	2019 et années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total
Investissement	140,96 34,83	0,00 8,92	0,00 9,21	0,00 9,51	0,00 9,81	0,00 68,67	140,96 140,96
Fonctionnement	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Financement	16,89 8,66	0,00 1,69	0,00 1,55	0,00 1,41	0,00 1,26	0,00 2,32	16,89 16,89

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
779 000 137	0	668 272 314	675 730 955	771 541 496

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
771 541 496	241 148 003 21 112 739	140 290 839	104 836 108	264 153 807
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
689 254 392 21 112 739	484 636 611 0	197 686 438	23 165 147	4 878 935
Totaux	746 897 353	337 977 277	128 001 255	269 032 742

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
68,22 %	27,83 %	3,26 %	0,69 %

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 est estimé à 772 M€. Il comprend notamment les opérations suivantes :

- 106 M€ au titre du crédit bail immobilier de Levallois-Perret ;
- 132 M€ au titre du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux ;
- 93 M€ au titre de l'opération immobilière Garance à Paris ;
- 60 M€ au titre de la prise à bail de l'immeuble « Le Lumière » à Paris ;
- 88 M€ dans le cadre du renouvellement de baux relevant de l'administration centrale entre 2012 et 2021 ;
- 22 M€ au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance ;
- 214 M€ au titre d'opérations relevant des systèmes d'information et de communication (SIC) ;
- 30 M€ au titre des marchés pluriannuels de fluides et de maintenance ;
- 4 M€ au titre des opérations de maintenance lourde de l'administration centrale et des SGAMI.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 44,8 %**01 – État-major et services centraux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	595 607 963	54 801 998	650 409 961	1 990 000
Crédits de paiement	595 607 963	53 841 478	649 449 441	1 990 000

ACTIVITÉS

L'action 01 « État-major et services centraux » rassemble les activités des directions transversales du ministère, y compris les activités d'inspection et de prospective. Cette action a pour finalité d'assurer le pilotage des missions du ministère et son accompagnement. Elle comprend également les crédits nécessaires au fonctionnement courant des services d'état-major et autres services centraux, ainsi que ceux nécessaires au fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) hors Île-de-France.

EFFECTIFS

Depuis 2012, une convention de gestion entre les ministères de l'intérieur et des outre-mer encadre la gestion des personnels du ministère des Outre-mer, gérés par le programme 216 pour les crédits de titre 2.

L'action 01 « État-major et services centraux » porte les emplois des services suivants :

- les cabinets du ministre de l'Intérieur, de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et du ministre des Outre-mer ;
- le cabinet du secrétaire général ;
- la mission des archives nationales ;
- le service du haut fonctionnaire de défense ;
- la délégation à l'information et à la communication ;
- la délégation interministérielle pour l'égalité des chances des français d'outre-mer ;
- la représentation permanente à Bruxelles (service Justice et affaires intérieures) ;
- le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- l'inspection générale de l'administration ;
- l'institut des hautes études du ministère de l'Intérieur ;
- la direction des affaires européennes et internationales ;
- le service central des armes et explosifs ;
- le conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation ;
- la direction du numérique ;
- la direction générale des outre-mer ;
- la direction générale des collectivités locales ;
- la direction des libertés publiques et des affaires juridiques ;
- la direction de la modernisation et de l'administration territoriale ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier ;
- les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) hors Île-de-France ;
- le greffe de la commission du contentieux du stationnement payant.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Elle porte 8 978 ETPT ainsi répartis :

- 399 hauts fonctionnaires ;
- 4 193 personnels administratifs dont 1 122 personnels de catégorie A, 1 032 personnels de catégorie B et 2 039 personnels de catégorie C ;
- 2 685 personnels techniques ;
- 1 192 personnels des cultes ;
- 249 ouvriers d'État ;
- 188 personnels relevant des catégories d'emploi des officiers, des officiers du corps technique et administratif, des sous-officiers, des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
- 67 personnels relevant des catégories d'emploi des hauts fonctionnaires du corps de conception et de direction et du corps de commandement ainsi que du corps d'encadrement et d'application de la police nationale
- 5 volontaires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	595 607 963	595 607 963
Rémunérations d'activité	353 911 788	353 911 788
Cotisations et contributions sociales	233 823 054	233 823 054
Prestations sociales et allocations diverses	7 873 121	7 873 121
Dépenses de fonctionnement	54 801 998	53 841 478
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	37 301 998	36 341 478
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000
Total	650 409 961	649 449 441

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les crédits de l'action 1 « État-major et services centraux » (54,80 M€ en AE et 53,84 M€ en CP) couvrent les postes suivants :

- le fonctionnement courant des services centraux (y compris les cabinets ministériels, les services d'état-major, l'inspection générale de l'administration) à hauteur de 18,73 M€ en AE et 19,38 M€ en CP ;
- le fonctionnement des services de zone des systèmes d'information et communication (SZSIC) pour 1,02 M€ en AE et 0,52 M€ en CP ;
- le fonctionnement (hors immobilier) des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) hors île-de-France pour 12,56 M€ en AE et 11,45 M€ en CP ;
- la politique de communication du ministère à hauteur de 1,75 M€ en AE et en CP ;
- les dépenses d'études, de recherche, de subvention et d'audit à hauteur de 0,34 M€ en AE et en CP ;
- les dépenses connexes en ressources humaines non imputées en titre 2 (congrés bonifiés, frais de changement de résidence, remboursement de mises à disposition) pour 2,90 M€ en AE et en CP ;
- la subvention pour charges de service public versée au Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), d'un montant de 17,50 M€.

ACTION 20,5 %**03 – Numérique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	298 383 275	298 383 275	18 100 689
Crédits de paiement	0	275 411 389	275 411 389	18 100 689

Les crédits inscrits à l'action 03 « Système d'information et de communication » couvrent, pour l'essentiel, des dépenses récurrentes de maintenance, de maintien en condition opérationnelle (MCO) et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseaux informatiques, téléphonique, messagerie, etc.) ainsi que les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications nationales utilisés par les services centraux et déconcentrés (préfectures, SGAMI) dans le cadre de leurs missions opérationnelles.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	240 858 638	215 788 937
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	240 858 638	215 788 937
Dépenses d'investissement	57 524 637	59 622 452
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 696 086	23 516 625
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	39 828 551	36 105 827
Total	298 383 275	275 411 389

Les dépenses informatiques s'établissent à 314,5 M€ en AE et 291,5 M€ en CP, dont 18,1 M€ au titre des fonds de concours et attributions de produits. Elles se subdivisent en deux postes :

- d'une part, les dépenses de fonctionnement avec 257,7 M€ en AE et 232,7 M€ en CP représentent 81,2% des AE et 79,8% en CP (dont 273 010 € en AE et CP issus des transferts obtenus en PLF pour 2022 et programmés dans les dépenses de MCO infrastructures réseaux, télécommunications, sécurité) ;
- d'autre part, les dépenses d'investissement avec 59,8 M€ en AE et 58,8 M€ en CP représentant 18,8 % en AE et 20,2 % en CP.

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Infrastructures réseaux, télécom, sécurité	52 720 579	51 531 547	11 451 803	10 999 099	64 172 381	62 530 646
2. Postes de travail et licences	7 259 236	1 462 803	1 041 536	1 089 659	8 300 771	2 552 462
3. Hébergement	16 166 657	15 270 898	7 663 616	5 971 521	23 830 274	21 242 418
4. Applications	60 919 541	42 214 124	32 133 140	25 003 295	93 052 682	67 217 419
5. Soutien et pilotage	3 239 704	4 010 128	33 639	991 888	3 273 343	5 002 017
6. Réseau Radio du Futur (RRF)	9 753 899	11 026 982	2 975 522	102 519	12 729 421	11 129 501
7. INPT	70 505 921	64 206 114	2 116 988	10 416 629	72 622 910	74 622 743
8. PVPP	18 642 450	24 386 340	0	4 937 730	18 642 450	29 324 070
9. Innovation et transformation du numérique	1 650 651	1 680 001	108 393	110 111	1 759 044	1 790 113
Total	240 858 638	215 788 937	57 524 637	59 622 451	298 383 275	275 411 388

1. Infrastructures réseaux, télécoms et sécurité (64,2 M€ en AE et 62,5 M€ en CP)

Les moyens alloués à ce poste sont dédiés au réseau interministériel de l'État (abonnements, sécurisation, maintien en condition opérationnelle), à la sécurisation des accès aux réseaux (y compris les réseaux informatiques locaux), à la sécurisation des bâtiments, à la téléphonie, aux infrastructures de communication (téléphonie, nomadisme...), aux visioconférences et web conférences.

Cette catégorie de dépenses intègre également les crédits de maintien en condition opérationnelle des solutions de signature électronique et d'horodatage afin de sécuriser les projets stratégiques du ministère de l'Intérieur, notamment le programme « procédures ».

2. Postes de travail et licences (8,3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP)

Ces crédits permettent la mise à jour et le renouvellement du parc informatique du périmètre secrétariat général (SG) et de la direction générale des étrangers en France (DGEF). Sont aussi comptabilisés l'achat des licences et des antivirus associés, afin que les agents de ces services disposent des systèmes d'exploitation et tous les outils numériques nécessaires à la poursuite de leurs missions, y compris les solutions complètes leur permettant de travailler à domicile comme sur leur poste fixe de travail.

3. Hébergement (23,8 M€ en AE et 21,2 M€ en CP)

Ces crédits permettent de gérer les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'hébergement des systèmes d'information. Le ministère de l'Intérieur dispose de plusieurs data centers et développe un cloud sécurisé. Ils intègrent aussi les dépenses relatives à l'entretien des espaces de stockage et de sauvegarde au profit des directions.

4. Applications (93 M€ en AE et 67,2 M€ en CP)

Ces crédits permettent d'assurer :

- la maintenance et le fonctionnement des applications informatiques de l'ensemble du ministère de l'Intérieur qu'il s'agisse des domaines liés notamment aux ressources humaines et budgétaires, aux affaires juridiques, aux élections politiques, au périmètre de la sécurité (police et gendarmerie nationales, sécurité civile, sécurité routière), aux collectivités locales, aux politiques portées par la DGEF et aux fonctions support ;
- l'évolution des applications existantes et le coût lié au développement de nouvelles applications.

5. Soutien et pilotage (3,3 M€ en AE et 5 M€ en CP)

Cette rubrique vise à financer des prestations de formation et d'assistance, des dépenses d'acheminement de matériel sur la métropole et en outre-mer.

6. Réseau radio du futur (12,7 M€ en AE et 11,1 M€ en CP) est présenté dans la rubrique « Grands projets informatiques ».

7. Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (72,6 M€ en AE et 74,6 M€ en CP)

Les moyens alloués à ce poste sont dédiés essentiellement aux dépenses de maintien en condition opérationnelles des infrastructures radios avec notamment des loyers points hauts ou liaisons louées.

8. Plan de vidéo protection de la préfecture de police (18,6 M€ en AE et 29,3 M€ en CP)

Cette rubrique intègre les dépenses de maintien en condition opérationnelle du dispositif mis en place par la préfecture de police en matière de vidéo protection dont des loyers versés chaque année dans le cadre d'un partenariat privé-public.

9. Innovation et transformation de numérique (1,8 M€ en AE et en CP)

Ces crédits permettent notamment de financer les travaux des lauréats du concours start up d'État, le laboratoire de l'innovation du ministère de l'Intérieur (LAbMI) et le datalab.

ACTION 4,8 %

04 – Action sociale et formation

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	70 324 903	70 324 903	2 042 050
Crédits de paiement	0	71 074 903	71 074 903	2 042 050

L'action 04 « Action sociale et formation » recouvre les activités de formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs, techniques et spécifiques hors statuts police et militaire, et contribue à la politique d'action sociale du ministère.

La politique de formation s'inscrit dans une gestion qualitative des ressources humaines. Elle repose sur une approche individuelle et collective des compétences des agents dans leur filière professionnelle (administrative, technique, des systèmes d'information ou sociale) et leurs différentes structures d'emploi.

L'ensemble des dispositifs d'action sociale (restauration collective, logement, petite enfance, aide aux séjours, secours et prévention des risques psychosociaux) accompagnent la mise en œuvre des actions de modernisation du ministère, dans un contexte de priorité donnée aux questions de santé et de sécurité au travail.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	70 324 903	71 074 903
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 324 903	71 074 903
Total	70 324 903	71 074 903

Les crédits de l'action 4 « Action sociale et formation » (70,32 M€ en AE et 71,07 M€ en CP) recouvrent :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère aussi bien au centre national de formation du ministère de l'Intérieur de Lognes que dans les territoires, incluant la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents.

Ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'Intérieur.

Enfin, ils servent également à financer les comptes personnels de formation (CPF) pour les agents d'administration centrale ainsi que pour les agents des préfetures, sous-préfetures, juridictions administratives, et ceux affectés au sein d'une direction départementale interministérielle (DDI) qui relèvent du ministère de l'Intérieur.

- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

1. Formation, concours et promotion professionnelle (6,13 M€ en AE et CP)

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires	49 000	76,40€	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie 3. Apprentissage	3 743 766 €
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires	55 000	10,91 €	1. Réseau préfectures 2. Logistique (transport, hébergement et restauration)	600 000 €
Concours	Inscrits	20 000	62,86 €	Location de salles, reprographie, affranchissement...	1 257 190 €
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	7 600	70,13 €		533 000 €
Total					6 133 956 €

En 2022, le déploiement de nouvelles actions de formation complétera le plan ministériel de formation (PMF 2021) pour accompagner :

- la restructuration prévue pour 2022 du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI) de la direction de l'évaluation, de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI) ;
- la refonte profonde de la mission relevant de la réglementation des armes ;
- la préparation des élections professionnelles ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- le déploiement des formations à l'ordre public pour les hauts fonctionnaires dans le cadre du schéma national du maintien de l'ordre ;
- la préparation des élections présidentielles de 2022 en formant sur l'applicatif « Élections » ;
- le déploiement de formations « protocole » ;
- le déploiement de formations dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- l'intégration des directeurs et directeurs adjoints des DDI (DATE) dans le périmètre de gestion de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT).

En parallèle, les formations prévues dans le cadre du PMF 2021 se poursuivront et concerne notamment les actions liées :

- aux missions prioritaires des préfectures (lutte contre la fraude documentaire, renforcement des politiques de sécurité et protection des populations, coordination des politiques interministérielles sur le territoire, contrôle de légalité et développement de l'expertise juridique) ;
- à l'égalité-diversité et la laïcité afin de maintenir le label obtenu par le ministère de l'Intérieur en juin 2018 ;
- aux parcours de prise de poste (notamment les nouveaux A, les B et les C) ;
- à la formation des ingénieurs SIC ainsi que les ingénieurs principaux SIC, désormais corps interministériel, dont la formation initiale incombe au ministère de l'Intérieur au profit d'autres ministères partenaires ;
- à la formation des personnels techniques (filière immobilière et logistique) et spécialisés (filière sociale) ;
- à la parution de la loi asile-immigration du 10 septembre 2018 nécessitant de former l'ensemble des cadres et des agents qui travaillent au service des étrangers sur tous les volets (éloignement, asile, séjour) ;
- à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le cadre de la circulaire du 9 mars 2018. L'ensemble des agents, c'est-à-dire, l'encadrement supérieur et dirigeant, l'encadrement intermédiaire, les référents égalité-diversité, les personnels RH, les acteurs de prévention, les membres de cellule d'écoute et l'ensemble des agents devront suivre ces formations ;
- à la poursuite des formations aux applicatifs mis en œuvre en 2021 (APPACH, ANEF...) ;
- à la continuité du plan de formation lié au déploiement des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) ;
- aux formations certifiantes aux techniques avancées des achats publics ;
- aux formations management (conseiller d'administration du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, chefs de bureau d'administration centrale et de préfecture et nouveaux sous-préfets) ;

- au management dans le cadre du télétravail ;
- aux cycles de prise de poste et d'études des hauts fonctionnaires (CSET I, CSET II, CSET III).

Plusieurs facteurs expliquent la hausse du nombre de journées formation (+14 000 par rapport à la prévision 2021) ainsi que la tendance à la baisse des coûts de formation (-46 € de coût unitaire par rapport à 2021) :

- le développement croissant de l'offre de formation en distanciel ou en parcours hybrides rendu possible grâce notamment au développement des compétences au sein du laboratoire digital de la sous-direction du recrutement et de la formation mais aussi grâce au déploiement de solutions virtuelles par la DNUM. Aussi, progressivement, le recours aux classes virtuelles via un prestataire externe ne sera plus nécessaire ;
- l'internalisation croissante de formations.

En ce qui concerne les recrutements, le secrétariat général du ministère de l'Intérieur organisera à nouveau en 2022 plus de 30 concours et examens professionnels.

En effet, le plan de charge 2022 reste très important avec le maintien des concours et examens programmés les années précédentes et l'ajout de nouveaux recrutements (recrutements d'adjoints administratifs sans concours ainsi que par la voie du PACTE ; recrutement en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ; nouvel examen professionnel spécifique pour les agents des systèmes d'information et de communication).

Outre le nombre accru de recrutements, l'augmentation des dépenses « concours » par rapport à 2021 se justifie notamment par :

- l'augmentation des coûts liés à la correction dématérialisée des copies en raison du volume plus important de recrutements ;
- la nécessité de mettre en place des mesures barrière lors des épreuves (location de davantage de salles, plus grandes, et mobilisation de plus de surveillants) ;
- le renforcement des formations dispensées aux membres de jury dans le cadre du programme de professionnalisation du recrutement ;
- la communication qui demeure un pôle d'activité essentiel en matière de recrutement afin de lancer des campagnes d'information ciblée multicanale lors de l'ouverture de certains concours (tels AAP2 et ISIC).

En ce qui concerne la promotion professionnelle, le programme de modernisation de l'offre va être poursuivi. Ce programme prévoit l'élaboration d'un parcours de formation sur le long terme composé de plusieurs modules dont la mise en place d'un jeu sérieux. Ce parcours de formation s'ajoute au programme habituel et sera mis en place notamment par le biais d'une internalisation de certaines mallettes pédagogiques.

2. Action sociale (64,19 M€ en AE et 64,94 M€ en CP)

Le montant des dépenses hors titre 2 pour l'année 2022 est détaillé dans le tableau ci-après.

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût (2)	unitaire	Montant (en (3) = (1) x (2) CP)
Offre de services collectifs	Restauration - prestation interministérielle repas : nombre annuel de repas pris en charge	6 450 000	1,40		9 030 000
	Restauration - prestation complémentaire (aide au repas) : nombre annuel de repas pris en charge	8 053 680	3,50		28 187 880
	Restauration – fonctionnement/ESR : nombre total d'agent	194 442	16		3 111 072
	Séjour et actions locales : nombre de bénéficiaires	93 025	37		3 441 925
Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	77 365	97		7 504 405

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Service social : coût / assistant social	181	1735	314 035
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	220	800	176 000
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	160	2500	400 000
Partenariat social	2 fondations, 8 associations	-	-	12 475 638
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	77	3896	299 992
Total				64 940 947

Les dépenses d'action sociale connaissent en 2022 une forte progression (+ 26,7 M€ en AE et + 27,4 M€ en CP soit + 71,3 % en AE et + 73,3 % en CP) par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par la politique d'harmonisation et de convergence menée notamment en matière de restauration collective. (11,8 M€ en AE et 12,5 M€ en CP) et des transferts réalisés (14,9 M€) dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs.

1. L'offre de services collectifs

La restauration, qui constitue le poste de dépenses le plus important, connaît une forte augmentation par rapport à 2021 (+25,1 M€ en CP soit +165 %). Cette hausse est liée à la poursuite de l'harmonisation du montant de l'aide à la restauration et aux transferts de crédits de restauration des DDI vers le ministère de l'Intérieur, le programme 216 ayant vocation à porter à compter de 2022 l'ensemble des dépenses de restauration collective en département. Cette mesure s'inscrit dans la démarche de convergence RH, décidée en interministériel avec la DGAFP, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Les budgets départementaux d'initiative locale et l'arbre de Noël augmentent par rapport à 2021 du fait de transferts de personnels notamment celui d'agents de DDI vers le ministère de l'Intérieur dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs départementaux et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités.

2. La politique de santé et sécurité au travail de qualité

Cette politique conduit à une légère hausse (+2 %) de la prévision du niveau des dépenses de fonctionnement des réseaux de professionnels de soutien (médecine de prévention, service social, inspection santé et sécurité au travail). Dans le contexte de la crise sanitaire, la priorité a été portée sur la médecine de prévention qui s'est trouvée, en 2021 encore, fortement mobilisée pour réaliser des visites supplémentaires, organiser la recherche des contacts des agents infectés, vacciner les agents contre la grippe saisonnière dans un contexte de demande inégalée.

3. L'insertion des personnes handicapées

Les crédits prévus à cet égard sont en hausse par rapport à 2021 (+ 60 %) compte tenu de l'arrivée de nouveaux agents et afin de compenser la baisse du niveau d'intervention du FIPHFP. En effet, la subvention du FIPHFP s'élève à 3,3 M€ pour 3 ans pour la convention 2020-2022 contre 4,2 M€ dans la convention 2017-2019.

4. Le partenariat social

Le montant des dépenses consacrées aux opérateurs œuvrant dans le domaine de l'action sociale pour le compte du ministère augmente. Après une baisse des subventions liée à la réduction du nombre de personnels de la police nationale mis à disposition de certains d'entre eux depuis l'été 2016, le montant des subventions versées augmente (+19,03 % par rapport à l'exécution 2020). Cette progression de la dépense s'explique par la diminution des mises à disposition des agents de la police nationale qui doivent être remplacés par des salariés de droit privé.

5. Les « missions transversales »

Ces dépenses qui concernent notamment les campagnes de prévention et d'information en matière de santé et de sécurité au travail à destination des agents, sont à ce stade prévues en forte hausse (+122 %) après deux années durant lesquelles les actions ont pris des formes différentes et moins coûteuses (publication de lettres, brochures...). Cette hausse s'explique aussi par les actions de modernisation des outils des trois réseaux impactant ainsi les besoins de financement des opérateurs concernés.

ACTION 7,3 %

05 – Affaires immobilières

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	105 745 499	105 745 499	0
Crédits de paiement	0	165 458 127	165 458 127	0

L'action 05 « Affaires immobilières » comprend les dépenses immobilières :

- des sites de l'administration centrale à Paris, et dans la petite couronne ;
- des sites des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), hors Île de France ;
- des sites du patrimoine immobilier relatif à l'action sociale du ministère de l'Intérieur ;
- des quatre implantations culturelles des départements concordataires d'Alsace et de Moselle à compter du 1^{er} janvier 2022 (séminaires et palais épiscopaux de Metz et de Strasbourg).

Les crédits de l'action 05 couvrent les dépenses de fonctionnement des sites (loyers, loyers LOA et crédits-bails, maintenance, fluides, nettoyage et entretien), ainsi que les travaux d'investissement (construction, et maintenance lourde).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	87 258 429	126 341 046
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	87 258 429	126 341 046
Dépenses d'investissement	18 487 070	39 117 081
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 487 070	39 117 081
Total	105 745 499	165 458 127

Les dépenses de fonctionnement (titre 3)

Les dépenses de fonctionnement rattachées à l'action 05 représentent 87,26 M€ en AE et 126,34 M€ en CP et couvrent le financement des opérations suivantes :

- 47,41 M€ en AE et 82,93 M€ en CP au titre des loyers de l'administration centrale (dont les SGAMI) ;
- 10,07 M€ en AE et en CP au titre des loyers et des charges d'exploitation de la location avec option d'achat (LOA) du siège de la DGGN à Issy les Moulineaux ;
- 1,41 M€ en CP pour couvrir les frais financiers du crédit-bail immobilier de l'immeuble Garance ;
- 0,78 M € en AE et en CP pour couvrir les frais financiers liés au crédit-bail immobilier du pôle renseignement de Levallois ;
- 28,27 M€ en AE et 30,42 M€ en CP au titre du financement des charges de fonctionnement dont 6,25 M€ en AE et 10,17 M€ en CP pour les fluides, 8,41 M€ en AE et 7,88 M€ en CP pour l'entretien (nettoyage, déchets, manutention)

et 13,61 M€ en AE et 12,37 M€ en CP pour les contrats de maintenance et les travaux d'entretien courant et d'aménagement (TATE) ;

- 0,73 M€ en AE et en CP pour couvrir le remboursement de la quote-part MEAE-ANCT ;

Les dépenses d'investissement (titre 5)

Les crédits d'investissement représentent quant à eux 18,48 M€ en AE et 39,12 M€ en CP et financent les dépenses suivantes :

- 30,84 M€ en CP au titre du loyer « remboursement capital » de la location avec option d'achat (LOA) du siège de la DGGN à Issy les Moulineaux et des crédits-bails immobiliers des sites de Levallois et de Garance ;
- 0,10 M€ en AE et 0,39 M€ en CP pour la maintenance lourde des sites immobiliers déconcentrés ;
- 0,30 M€ en AE et 0,50 M€ en CP pour la réhabilitation du patrimoine immobilier relatif à l'action sociale ;
- 1,47 M€ en AE et 2,84 M€ en CP pour financer réhabilitation des sites des SGAMI ;
- 3,74 M€ en CP pour couvrir le reste à payer des dépenses engagées ante 2022 pour les opérations de maintenance lourdes des sites d'administration centrale ;
- 15,93 M€ en AE au titre du financement du site unique de la DGSI qui permettra de réunir l'ensemble des personnels des services centraux de la DGSI, aujourd'hui répartis sur plusieurs sites. Ce projet, d'une valeur totale de 1,16 Md€ a débuté en janvier 2020 avec l'acquisition du foncier nécessaire à l'opération sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine. Pour 2022, une partie de son financement sera réalisé sur le programme 363 « compétitivité » au titre du plan de relance à hauteur de 26,57 M€ en AE et 20,3 M€ en CP ;
- 0,68 M€ AE et 0,80 M€ en CP pour couvrir les travaux de pérennisation des quatre implantations cultuelles des départements concordataires d'Alsace et de Moselle (séminaires et palais épiscopaux de Metz et de Strasbourg). Ces crédits sont transférés sur le programme 216 en provenance du programme 232 « vie politique » dans le cadre des transferts en construction budgétaire du PLF pour 2022.

ACTION 6,1 %

06 – Affaires juridiques et contentieuses

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	88 500 000	88 500 000	0
Crédits de paiement	0	88 500 000	88 500 000	0

L'action 06 « Affaires juridiques et contentieuses » est dotée d'un budget de 88,5 M€ en AE et CP.

L'essentiel de la dépense de l'action est réalisé par les préfetures et les SGAMI, l'administration centrale ne représentant qu'un pourcentage de 10 à 20 % du total selon les années. Ces crédits permettent de financer les frais de contentieux et la protection fonctionnelle des agents du ministère de l'Intérieur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	88 500 000	88 500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	88 500 000	88 500 000
Total	88 500 000	88 500 000

Ces crédits recouvrent les dépenses de contentieux relevant directement de la compétence du ministre de l'Intérieur, résultant d'une condamnation juridictionnelle, d'un règlement négocié à l'amiable, de frais d'expertise ou de frais

d'honoraires d'avocat. La dépense contentieuse concerne essentiellement les cas de mise en cause de la responsabilité de l'État, notamment en matière de refus de concours de la force publique et d'assureur automobile de la flotte opérationnelle du ministère. Ces crédits intègrent également les dépenses de protection fonctionnelle des agents du ministère de l'Intérieur.

Domaines d'intervention de la dépense	Prévisions 2021 (en CP en €)
Refus de concours de la force publique	29 000 000
Attroupements	8 000 000
Autres mises en cause de l'État	4 500 000
Accidents de la circulation	12 000 000
Litiges droit des étrangers	18 000 000
Protection fonctionnelle	17 000 000
Total	88 500 000

Pour l'ensemble des litiges, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'Intérieur veille à l'exécution des décisions condamnant l'État à des indemnités compte tenu des conséquences financières qui pourraient résulter de retards de paiement (intérêts majorés, astreintes, procédures de paiement direct). La priorité est, par ailleurs, donnée au règlement amiable aux fins d'éviter à l'État les frais de procédure et les intérêts afférents.

La DLPAJ s'attache depuis plusieurs années à renforcer le pilotage de la dépense contentieuse et à maîtriser le volume de cette dépense. Dans ce cadre, elle met en œuvre des actions, qui ne sont pas seulement budgétaires mais visent plus globalement à améliorer la performance juridique du ministère de l'Intérieur dans son ensemble et ont été introduites dans le cadre du Plan d'action ministériel du contrôle interne financier.

Le plan d'actions de la DLPAJ, correspondant à la mise en œuvre des préconisations des rapports de l'inspection générale de l'administration (IGA) de 2013 puis de 2018 consacrés à la dépense contentieuse du ministère de l'Intérieur, a permis d'affiner la prévision budgétaire et de détecter en amont les dossiers à fort enjeu financier.

Dans ce cadre, il convient de souligner l'apport très important des sept pôles d'appui juridiques pilotés par la DLPAJ.

Le plan d'actions porte sur l'ensemble des postes de la dépense contentieuse :

1. Refus de concours de la force publique (29 M€)

Les actions visant à harmoniser et rationaliser le processus d'indemnisation en la matière seront poursuivies : octroi du concours de la force publique plus systématique, traitement à flux tendu des demandes de concours de la force publique, réduction du délai de traitement des demandes amiables d'indemnisation, mise en place auprès des bailleurs d'une procédure visant à obtenir des sursis de leur part sur les demandes de réquisition de la force publique interrompant la période d'indemnisation et traitement en priorité des dossiers à fort enjeu financier qui ont été identifiés à partir des jugements d'expulsion.

Il convient de relever le rôle très important des deux pôles d'appui juridique mis en place par la DLPAJ qui participent à la maîtrise de cette dépense et ont permis de réaliser des économies. Ils assurent des prestations pour l'ensemble des préfectures et concourent tout à la fois à aider les préfectures dans l'analyse des dossiers de concours de la force publique et à une meilleure négociation des protocoles d'accord transactionnel lorsque la responsabilité de l'État est engagée.

Des incertitudes pèsent toutefois pour 2022 sur l'évolution de ce poste de dépense et sur sa prise en charge eu égard aux deux prolongations de la trêve hivernale, liées à l'état d'urgence sanitaire, et aux conséquences de l'instruction du ministère chargé de la ville et du logement du 2 juillet 2020 et de l'ordonnance du 10 février 2021. Ces mesures prises en raison de la crise sanitaire emportent des conséquences financières importantes sur les crédits contentieux du

ministère de l'Intérieur. La dépense en matière de refus de concours de la force publique risque d'augmenter de manière significative pour l'année 2021 et les exercices suivants.

Une mission commune IGA-CGEDD a été diligentée au premier semestre de l'année 2021 afin d'examiner le fonctionnement de la politique d'expulsion locative.

2. Attroupements (8 M€)

La maîtrise du risque financier lié aux dommages consécutifs aux manifestations des gilets jaunes est une action majeure du plan d'action mis en œuvre par la DLPAJ et reste une priorité pour l'année 2022. Les dépenses en matières d'attroupements risquent d'augmenter en raison de l'ampleur des dommages liés à ces événements.

L'instruction diffusée par la DLPAJ aux préfetures, le 18 février 2019, sur le traitement de ces dossiers a d'ores et déjà permis de minimiser les dépenses, et notamment de rejeter la responsabilité de l'État (responsabilité sans faute) pour un nombre important de dossiers, et de disposer d'informations fiables et consolidées sur le risque financier afférent.

Ainsi, les dépenses s'étaleront sur l'exercice en cours (2021) et sur les exercices ultérieurs (2022,2023). Cette estimation de dépenses tient compte des efforts de maîtrise de la dépense liée aux attroupements notamment les consignes données par la DLPAJ de laisser les assureurs en première ligne dans la gestion de ces sinistres et des efforts importants pour contester la responsabilité de l'État ainsi que de minorer les préjudices subis.

3. Autres mises en cause de l'État (4,5 M€)

Ce poste peut, certaines années et sur un nombre restreint d'affaires, générer des dépenses importantes. L'action des pôles d'appui juridique et la mise en œuvre des recommandations des rapports de l'IGA de 2013 et 2018 devraient permettre d'accroître encore la baisse des dépenses liées à ce domaine fonctionnel.

4. Accidents de la circulation (12 M€)

La maîtrise de ce poste de dépense est également une action majeure de ce plan d'action. Pour ce faire, la DLPAJ a mis en place, depuis le 1er septembre 2020, un service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur (SAAMI) dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation afin de permettre une gestion uniformisée et économe de ces dossiers. Le SAAMI poursuivra en 2021 et 2022 sa gestion uniformisée et économe des dossiers d'accidents de la circulation initiée depuis sa mise en place. L'objectif sera double : une meilleure maîtrise de la dépense mais également une augmentation des recettes et des rétablissements de crédits sur les programmes 176,152 et 161.

5. Litiges relatifs au droit des étrangers (18 M€)

Les actions entreprises visant à sécuriser les actes juridiques et à augmenter le taux de réussite des préfetures au contentieux seront poursuivies: mise en ligne d'une veille jurisprudentielle et de bibliothèques de paragraphes, formations assurées par la DLPAJ visant à renforcer l'expertise contentieuse des agents de préfecture, mise en place de pôles régionaux « Dublin » en matière de traitement des demandes d'asile.

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement de ce contentieux privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats.

A ce titre, à l'instar des autres contentieux, l'optimisation de la défense contentieuse dans ce domaine par la mise en place de pôles d'appui juridique est à l'étude. Une enquête relative à l'activité juridique et contentieuse des préfetures en matière de contentieux des étrangers a été adressée par la DLPAJ aux préfetures afin de mieux cerner l'organisation de chacune d'entre elles ainsi que leurs besoins en la matière.

6. Dépenses de protection des fonctionnaires (17 M€ en CP dont 2M€ au titre des dépenses relatives aux gilets jaunes)

La DLPAJ entend poursuivre les actions visant à limiter cette dépense, notamment en encadrant les honoraires d'avocats.

Par ailleurs, le nouveau module de l'outil SIAJ (Suivi informatisé des affaires juridiques) relatif au traitement des demandes de protection fonctionnelle a été mis à disposition des services en charge de cette activité permettant d'optimiser la gestion des dossiers et de renforcer les moyens d'évaluation et de contrôle de la dépense afférente. L'objectif est ainsi d'assurer un contrôle et un pilotage plus poussés des dossiers de protection fonctionnelle tant sur l'aspect métier que sur l'aspect financier

Sur ce poste, l'impact financier du mouvement des gilets jaunes est évalué à 2 M€ sur l'année 2022.

ACTION 0,1 %

07 – Cultes et laïcité

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 109 848	2 109 848	0
Crédits de paiement	0	2 109 848	2 109 848	0

L'action 07 « Cultes et laïcité » recouvre le suivi des affaires relatives aux différents cultes : tutelle administrative sur les congrégations et collectivités religieuses, et application du régime concordataire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Elle ne compte aucun effectif, les emplois dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle y concourant étant inscrits sur l'action 01 du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	2 109 848	2 109 848
Transferts aux collectivités territoriales	1 231 848	1 231 848
Transferts aux autres collectivités	878 000	878 000
Total	2 109 848	2 109 848

Dépenses d'intervention

Les crédits d'intervention d'un montant de 1,2 M€ sont destinés, d'une part, au versement des subventions aux communes pour la réalisation des travaux sur les édifices cultuels (pour l'essentiel des réfections des toitures) et, d'autre part, aux cultes catholique, protestant et israélite pour leurs frais d'administration dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle uniquement.

La mise en œuvre du plan de lutte anti-terrorisme augmente les crédits d'intervention d'un montant de 0,8 M€. Cette enveloppe sera consacrée au financement de diplômés d'universités, et de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'islam de France.

Le secrétariat du Comité interministériel de la laïcité étant assuré par le ministère de l'Intérieur, les crédits d'interventions sont dotés d'une enveloppe supplémentaire de 77 K€.

1. Les diplômés d'universités (DU) de formation civile et civique

La qualité de la formation que reçoivent les ministres du culte et les responsables culturels exerçant sur le sol français est un enjeu majeur. Dans une société marquée par la pluralité religieuse et culturelle, il est important que chacun puisse se former sur le fait religieux et la laïcité, par le biais d'enseignements sur les institutions de la République et la laïcité, le droit des cultes ou encore les sciences humaines et sociales des religions. Au travers du soutien au développement de ces diplômes d'universités, la volonté plus globale du gouvernement est de renforcer la formation profane sur le fait religieux et la laïcité, notamment des ministres du culte et des aumôniers. Ainsi, le décret du 3 mai 2017 a rendu obligatoire l'obtention d'un diplôme sanctionnant une formation civile et civique agréée pour les aumôniers rémunérés ou indemnisés et nouvellement recrutés depuis le 1^{er} octobre 2017.

Le ministère de l'Intérieur finance ainsi, depuis 2008, des diplômes d'universités sur le fait religieux et la laïcité. Jusqu'en 2014, six universités dispensaient ces formations (Institut catholique de Paris, Strasbourg, Lyon, Aix, Montpellier et Bordeaux). D'ici la fin de l'année 2021, le nombre de 23 DU devrait être atteint, permettant d'assurer un maillage territorial conséquent, avec la création de nouveaux DU à Strasbourg et Beauvais. En 2022, un nouveau DU au plus devrait rejoindre le réseau, pour atteindre un total de 24 DU.

Le développement du réseau des DU implique également un maintien du budget lié aux déplacements permettant le suivi et l'évaluation de ces formations financées par le ministère de l'Intérieur, ainsi que des réunions biennuelles de coordination. En 2021, un montant global de 0,4 M€ en AE et CP est ainsi consacré à la formation profane des ministres du culte.

2. Les recherches en islamologie et sur l'Islam de France, champ universitaire en perte de vitesse en France

En février 2015, le ministre de l'Intérieur annonçait la volonté gouvernementale de relancer les études sur l'islam de France et l'islamologie à l'université, dans le cadre d'un pilotage conjoint avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

L'objectif de ces programmes de recherche est de répondre aux besoins de connaissance du ministère de l'Intérieur au regard de la diversité des institutions, courants, pratiques et discours relatifs à l'islam contemporain en France.

Ces crédits ont permis de financer en 2019, douze projets de recherche et un prix de thèse et sept projets et un prix de thèse en 2020.

En 2021, 10 projets et un prix de thèse ont été financés par ces crédits.

En 2022, le montant des crédits de recherche, à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP, permettra de poursuivre le financement de nouvelles actions de recherche, sur l'action 07 « Cultes et laïcité ».

3. Actions relatives à la laïcité

Depuis juin 2021, le ministère de l'Intérieur assure le secrétariat du Comité interministériel de la laïcité. Cette mission sera assurée par un bureau dédié, le bureau de la laïcité, qui a été créé à l'été au sein de la nouvelle sous-direction des cultes et de la laïcité.

Ce bureau reprendra les missions de l'observatoire de la laïcité (ODL) supprimé au moins de juin 2021, en animant notamment la réflexion sur la laïcité au bénéfice des administrations. En lien avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (TFP) il concevra et animera des formations afin de parvenir à l'objectif de formation de l'ensemble des agents publics au principe de laïcité, et assurera une animation interministérielle sur l'ensemble des questions en lien avec le respect de ce principe.

Les crédits initialement attribués à l'observatoire de la laïcité ont été transférés au ministère de l'Intérieur à hauteur de 77 K€ en AE et en CP. Ce montant sera consacré notamment à la mise en œuvre d'un prix de thèse, d'études et sondages, de communication ou encore à l'organisation d'un colloque annuel.

ACTION 2,8 %**08 – Immigration, asile et intégration**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	40 716 709	0	40 716 709	0
Crédits de paiement	40 716 709	0	40 716 709	0

L'action 08 « Immigration, asile et intégration », qui regroupe les effectifs de la direction générale des étrangers en France (DGEF) est constituée de 547 ETPT ainsi répartis :

- 32 hauts fonctionnaires ;
- 500 personnels administratifs dont 183 personnels de catégorie A, 126 personnels de catégorie B et 191 personnels de catégorie C ;
- 15 personnels techniques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	40 716 709	40 716 709
Rémunérations d'activité	25 718 440	25 718 440
Cotisations et contributions sociales	14 884 733	14 884 733
Prestations sociales et allocations diverses	113 536	113 536
Total	40 716 709	40 716 709

Les dépenses prévisionnelles de personnel ventilées sur l'action 08 sont directement corrélées aux 547 ETPT qui travaillent à la DGEF. Cette évaluation de 40,7 M€ résulte de la prise en compte du nombre d'emplois au sein de chaque catégories valorisé au coût moyen de chacune de ces catégories.

ACTION 8,8 %**09 – Sécurité et éducation routières**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	127 304 937	0	127 304 937	0
Crédits de paiement	127 304 937	0	127 304 937	0

L'action 09 « Sécurité et éducation routières », qui regroupe notamment les effectifs de la délégation à la sécurité routière (DSR) compte 2 137 ETPT ainsi répartis :

- 15 hauts fonctionnaires ;
- 488 personnels administratifs dont 180 personnels de catégorie A, 123 personnels de catégorie B et 185 personnels de catégorie C ;
- 301 personnels techniques ;
- 1 333 inspecteurs et délégués du permis de conduire.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	127 304 937	127 304 937
Rémunérations d'activité	78 697 739	78 697 739
Cotisations et contributions sociales	48 411 542	48 411 542
Prestations sociales et allocations diverses	195 656	195 656
Total	127 304 937	127 304 937

Les dépenses prévisionnelles de personnel ventilées sur l'action n°9 sont directement corrélées aux 2 137 ETPT qui ont vocation à contribuer à la politique de sécurité et d'éducation routières. Cette évaluation de 127,3 M€ résulte de la prise en compte du nombre d'emplois au sein de chaque catégories valorisé au coût moyen de chacune de ces catégories.

ACTION 4,8 %

10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	69 388 869	69 388 869	0
Crédits de paiement	0	69 388 869	69 388 869	0

La loi du 5 mars 2007 a créé le Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville. En outre, la loi de finances pour 2016 étend l'action du FIPD au financement des actions de prévention de la radicalisation.

L'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance » est dotée de 69,39 M€ en AE et en CP pour 2022.

Sous le contrôle du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) qui en fixe les orientations, et sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, et par délégation de ce dernier, de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, le secrétaire général du comité coordonne l'utilisation des crédits du fonds et arrête notamment leur répartition entre les unités opérationnelles.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	270 000	270 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	270 000	270 000
Dépenses d'intervention	69 118 869	69 118 869
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	25 000 000
Transferts aux autres collectivités	44 118 869	44 118 869
Total	69 388 869	69 388 869

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 69,39 M€ en AE et en CP pour 2022, couvrent les dépenses suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 0,27 M€ correspondent au budget de fonctionnement du SG-CIPDR (hors dépenses de personnel), exécuté sur l'action 01 du programme 216. Ce budget de fonctionnement assure également le soutien de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et la création la même année de l'unité de contre-discours républicain (UCDR).

Dépenses d'intervention

La ventilation des crédits d'intervention est détaillée ci-après. Elle est structurée en trois thématiques : le financement des actions de prévention de la délinquance, le financement des actions de prévention de la radicalisation, le financement des opérations de sécurisation, portés par des collectivités territoriales ou des associations culturelles.

1. La prévention de la délinquance

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, succédant à la stratégie précédente de 2013, a été adoptée par le Premier ministre le 5 mars 2020 et a fait l'objet d'une diffusion opérationnelle par la circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020. Elle a fixé les orientations gouvernementales de la politique de prévention de la délinquance pour cette période. La répartition financière entre les programmes d'actions de prévention de la délinquance est la suivante :

- actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance ou à la récidive : 15,24 M€ en AE et en CP ;
- actions de protection en faveur des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violences, mineurs) : 11,20 M€ en AE et en CP ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique : 3,84 M€ en AE et en CP ;
- autres préventions de la délinquance : 2 M€ en AE et en CP ;
- actions de gouvernance : 0,5 M€ en AE et en CP.

2. La sécurisation :

Les actions de sécurisation des sites sensibles au risque terroriste, essentiellement lieux de culte et établissements scolaires, les projets relatifs à la vidéo protection de voie publique - caméras et centres de supervision urbains - et des raccordements aux centres opérationnels de la police ou de la gendarmerie nationales, ainsi que les subventions d'équipements des polices municipales seront financées à hauteur de 20,54 M€ en AE et en CP.

3. La prévention de la radicalisation :

Le financement des actions menées dans le cadre du plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018, y compris de contre-discours républicain et d'actions de lutte contre les dérives sectaires, s'élève à 15,8 M€ AE et en CP.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Total	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Total des subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

Le CNAPS est financé par une subvention pour charge de service public (SCSP) du budget de l'État inscrite sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Cette subvention permet de financer l'activité de l'établissement. En 2022, le montant de la SCSP du CNAPS est inchangé à 17,5 M€, montant constant depuis 2017.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité			221				221			
Total			221				221			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	221
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2022	221
Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP	

Le plafond d'emplois du CNAPS reste identique à celui inscrit en LFI pour 2021, soit 221 ETPT.

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2022. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2021 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2021 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2021 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

CNAPS - CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Missions

Le périmètre de compétences du CNAPS s'est accru au cours des dernières années. Depuis 2015, il assure également le contrôle de l'offre de formation aux activités privées de sécurité (loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi) et, depuis 2017, le contrôle de l'activité de surveillance renforcée exercée au moyen d'une arme (nouvelle activité créée par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique) et de nouvelles modalités d'exercice (possibilité pour les agents de surveillance et de gardiennage et de protection physique des personnes d'exercer leur activité avec le port d'une arme). Son activité porte sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance 2018-2021.

1. La police administrative

Le CNAPS délivre, suspend ou retire les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

2. L'action disciplinaire

Le CNAPS assure la discipline de la profession et veille au respect du code de déontologie qui s'applique à l'ensemble des activités de sécurité privée. À ce titre, à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par ses agents, il peut prononcer des sanctions disciplinaires susceptibles de recours.

3. Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession, laquelle s'entend comme une mission de pédagogie et d'information sur les lois et règlements en vigueur. À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter. Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

Gouvernance et pilotage stratégique

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2021 a été adopté par le collège de l'établissement le 26 novembre 2018. Il permet de suivre l'activité de l'établissement au moyen de 23 indicateurs de suivi ou de performance répartis selon 3 axes.

Au titre de cette période, les objectifs de l'établissement sont notamment de :

- maintenir un niveau de contrôle élevé sur l'ensemble du secteur, de renforcer le contrôle des organismes de formation en sécurité privée, notamment ceux proposant des formations au maniement des armes, afin d'en garantir le professionnalisme, ainsi que de la moralité des agents privés de sécurité, en réalisant des enquêtes administratives à un rythme plus régulier ;
- continuer à développer la qualité de ses services et garantir la sécurité des processus ;
- poursuivre et consolider ses efforts pour améliorer la performance de sa gestion dans l'ensemble de ses missions, notamment en modernisant les services à destinations des usagers ;

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement, qui a pour objet de définir précisément la situation du patrimoine immobilier de l'opérateur et de définir sa stratégie en matière immobilière dans les prochaines années dans une logique d'accroissement de la performance immobilière, a été adopté par le collège de l'établissement le 9 juillet 2020.

Perspectives 2022

L'activité 2022 du CNAPS sera fortement marquée par les dispositions de la loi du 24 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés :

- la loi renforce les exigences attendues pour pouvoir exercer une activité privée de sécurité, que ce soit en termes de moralité (agrément dirigeant subordonné à une absence de condamnation figurant au B2 du casier judiciaire - article 24), de condition de séjour (au moins 5 ans de séjour - article 23) et de compétence (connaissance des principes de la République et connaissance de la langue française - article 23) ;
- elle crée une nouvelle activité de détection d'explosifs au moyen de chiens (article 37), dont l'exercice sera notamment subordonné à la détention d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS ;
- le législateur a également habilité le Gouvernement à réformer par ordonnance les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'exercice des missions du CNAPS (article 38) et les modalités de formation et d'examen en matière de sécurité privée (article 39) ;
- enfin, le rapport qui doit être remis par le Gouvernement au Parlement en application de l'article 35 de la loi examinera l'opportunité d'élargir le champ des professions réglementées relevant du CNAPS.

Par ailleurs, plusieurs organismes de formation aux activités privées de sécurité réalisées avec une arme sont désormais autorisés à exercer, ce qui devrait se traduire par un accroissement du nombre de personnes formées. Ces activités feront l'objet d'une attention toute particulière de la part du CNAPS tout au long de l'année 2022.

Enfin, concernant le pilotage de l'établissement, un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) devra être établi entre la tutelle et le CNAPS à partir de 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	17 500	17 500	17 500	17 500
Subvention pour charges de service public	17 500	17 500	17 500	17 500
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
Total	17 500	17 500	17 500	17 500

Le CNAPS est financé par une subvention pour charges de service public (SCSP) du budget de l'État inscrite sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Cette subvention permet de financer l'activité de l'établissement. En 2022, le CNAPS bénéficie d'une SCSP de 17,5 M€, stable depuis 2017.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2021	PLF 2022
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	221	221
– sous plafond	221	221
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois du CNAPS reste identique à celui inscrit en LFI pour 2021, soit 221 ETPT.